



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:  
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél:  
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur  
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:  
20 F les quatre numéros

28 avril - Assemblée générale à Arlon

15 au 18 mai - Marche du Souvenir Arlon-Vielsalm

26 mai - Inauguration du monument de Vinkt



La Fraternelle a fait réaliser, pour le monument de Vinkt, un bas-relief taillé dans le schiste de nos Ardennes. La conception et le dessin sont dus au talent de notre camarade René Miessen, créateur de notre insigne, et qui avait déjà dessiné les bas-reliefs du monument national de Martelange. La gravure sur schiste a été effectuée dans les ateliers de la firme spécialisée H. & R. Willems, à Libramont.

ARLON

Président :  
Raymond REUTER  
35, avenue Tesech, Arlon  
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :  
Robert DEBIERE  
64, rue des Hétras, Arlon

Trésorier :  
Fernand CROCHET  
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

Président :  
Jean DIDIER, Juge de paix  
Bastogne

Secrétaire :  
J. MAUS de ROLLEY  
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :  
Victor LEFFEVRE  
148, rue de Neufchâteau, Bastogne  
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

Président :  
Edouard KLEIS  
22, Grand-Place, Bertrix  
Tél. 061 / 413.87

Secrétaire - Trésorier :  
Emile COISON  
31, Grand-Place, Bertrix

BRABANT

Président :  
Gilbert FRANÇOIS  
10, avenue de la Jonction, Bruxelles 6  
Tél. 45.49.33

Secrétaire :  
Albert GUSTIN  
80b, av. de la Brabançonne,  
Bruxelles 4  
Tél. 35.84.05

Trésorier :  
Georges BODSON  
123, rue Franklin, Bruxelles 4  
Tél. 35.45.66

Sous-section de Molenbaek

Président :  
Prosper SEVENANTS  
618, chaussée de Waterloo,  
Bruxelles 6

Secrétaire :  
Léon GRISART  
39, rue de la Buanderie, Bruxelles 1

Trésorier :  
J. HUYBRECHT  
10, rue George dit Marchal  
Bruxelles 8

EREZEE

Président :  
Yvon LOMRE  
Rue des Combattants, Erezée  
Tél. : 086 / 470.23

Secrétaire :  
Joseph BAUDOIN  
53, route de Bourdon,  
Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

Président :  
Gaston EPPE, professeur  
Vance

Secrétaire :  
Léon POSTAL  
Fratin St-Marie s/Semois  
Tél. 065 / 451.87

Trésorier :  
R. CLAUSEE  
Chantemelle

FLORENVILLE

Président :  
Roger FRANÇOIS, pharmacien  
Florenville  
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :  
Joseph JACQUES  
Florenville

Trésorier :  
Marcel JACQUES  
Florenville

Liste d'adresses des membres  
du conseil d'administration  
et des dirigeants des sections régionales

N.B. Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :

Albert HUBERT  
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18  
Tél. : Privé : 45.61.32  
Bureau : 13.41.10

VICE-PRESIDENTS  
NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix  
47, rue de Marche, Bastogne  
Tél. 062 / 214.34  
Robert LEPAGE  
Vance (Etalle)  
René PIEDCEUF  
53, rue des Rhexux  
Jemeppe-sur-Meuse  
Georges BODSON  
133, rue Franklin, Bruxelles 4  
Tél. 35.45.04

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT  
26, Drève des Etangs,  
Linkebeek-Bruxelles  
Tél. 58.26.08

TRÉSORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET  
171, rue de Bastogne, Arlon  
Tél. 063 / 229.01  
C.C.P. de la Fraternelle : 349.69

ADMINISTRATEURS :

Administrateur  
et rédacteur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON  
38, avenue Emile Bosscart,  
Bruxelles 8  
Tél. 25.04.76  
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur  
Ardennais » : 2133.93.

Administrateur

à l'UFAC 1940-1945 :  
Col. BEM hcn. Jean BORGNIET  
121, av. du Kouter, Bruxelles 16  
Tél. 72.54.87

Administrateur-Conseiller :

Capitaine-Commandant e.r.  
Louis HELMACKER  
96, rue de Hoerne, Bruxelles 4  
Tél. 48.60.50

Délégués des sections :

Joseph ANDRE  
(Houffalize)  
René AUPHENNE  
(Virtou)  
Albert BALBEUR  
(Neufchâteau)  
Roscius CATIN  
(Vielsalm)  
Eugène DEVOGHEL  
4, quai de l'Ourthe, Liège  
Gaston EPPE  
(Etalle)  
Gilbert FRANÇOIS  
(Brabant)  
Victor LEFFEVRE  
(Bastogne)  
Raymond REUTER  
(Arlon)

HOUFFALIZE - LA ROCHE

Président :  
Joseph ANDRE  
Brixy (Cherain)  
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :  
Joseph RICAILLE  
28, rue Ville Basée  
Tél. 062 / 280.54 — C.C.F. 7621.37

HUY

Président :  
Emile ANSELME  
109, rue Sainte-Yvette, Huy  
Tél. 085 / 125.43

Secrétaire :  
Albert DESSAMBRE  
4, rue Victor Martin, Antheit  
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :  
Gaston JOIRET  
28, Grande Ruelle, Antheit  
C.C.P. de la section : 7180.09

LIÈGE

Président :  
René PIEDCEUF  
53, rue des Rhexux,  
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :  
Paul DUROU  
57, boulevard d'Avroy, Liège  
Tél. 04 / 32.28.75

MARCHE-EN-FAMENNE

Secrétaire - Trésorier :  
Alexis BAUDUIN  
11, rue de la Plavinette  
Marche-en-Famenne  
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

Président :  
Gaston BOCCA  
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :  
Georges GILSOUL  
60, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :  
Albert BALBEUR  
Léglise  
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :  
François HANNICK  
Neufchâteau  
Tél. 061 / 271.28

VERVIERS

Président :  
LEROY, docteur en médecine  
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :  
Paul OSTER  
Transval, Poelleur

VIELSALM

Président :  
Roscius CATIN, professeur  
8, rue des Combattants, Vielsalm  
Tél. 080 / 164.77

Secrétaire :  
Georges SCHMITZ  
Gronds-Champs, Vielsalm

Trésorier :  
Emile GOOSSE  
10, avenue de la Salm, Vielsalm  
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

Président :  
René AUPHENNE  
24, Champi, Dampriécourt  
Tél. 063 / 57.18

Secrétaire - Trésorier :  
Paul TALBOT  
114, rue du 113<sup>e</sup> R.I.F., Signeulx

1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS  
B.P.S. 14 - RFA - CCP 8223.03

Président :  
Adjudant-chef MOTTE  
Secrétaire - Trésorier :  
Adjudant LEURIS

Communications du Président

L'HEURE DE LA MODERATION ET DES DECISIONS

Notre pays traverse une crise sérieuse : ce n'est ni la première, ni la dernière. Il ne faut pas la sous-estimer, mais il convient aussi de ne pas l'exagérer. La déplorable situation que nous connaissons a été voulue par une infime minorité; elle a été aggravée par une succession de mesures malencontreuses, mal étudiées, inspirées avant tout par des calculs de politique partisane. Comme l'écrivait un journal étranger : « La peur des représailles paralyse les modérés, la peur de perdre leur siège juggle les élus ».

Maintenant que l'électeur souverain a parlé — pour ne rien régler, comme d'habitude — le moment est venu pour les éléments sains de ce pays d'examiner l'ensemble du problème avec objectivité, sang-froid et pondération. Nos structures institutionnelles doivent être profondément révisées, renouvelées. Cela signifie notamment, dans notre esprit, que ce ne sont pas quelques décisions politiques hâtives qui résoudre les problèmes de chacune de nos communautés et des relations entre elles. Le malaise wallon n'est pas politique : il est essentiellement économique et, partant, social. Le déclin de la Wallonie, la plus vieille région industrialisée du continent dans son sillon Sambre et Meuse, du charbon, du fer et du verre, ne peut évidemment être analysé dans le cadre de cet article. Il faut donner à la Wallonie les moyens de surmonter son angoisse, de procéder aux aménagements qui lui permettront de reprendre son rôle historique au centre de la zone la plus active et la plus riche du monde.

Pour régler nos problèmes, nous devons nous méfier des ambiances passionnelles, de nos emportements émotionnels; on aime bien, chez nous, crier très vite au drame. Mais il faut aussi applanir les incompréhensions et en finir avec des excès intolérables : assez de nationalisme ou de racisme agressif, d'aberrantes conceptions fondées sur le « droit du sol », d'atteintes aux libertés individuelles, de théories et de méthodes reposant sur l'intimidation et qui évoquent — il faut bien l'écrire — les procédés hitlériens.

Nous nous trouvons dans l'ère des grands espaces. Le moment est venu de concentrer toutes nos énergies pour nous imposer dans le Marché commun à une place digne de nos antécédents.

FLORILEGE

La presse étrangère s'est évidemment jetée sur nos conflits internes et a fait assaut, à leur sujet, d'expressions flamboyantes. En voici quelques échantillons : « La Belgique n'est plus belge ». « La guerre des deux Belgique » (nous avons échappé aux deux Beligiques, ce qui, aux yeux de tous les éminents grammairiens, eût été beaucoup plus grave). « Guerre civile larvée... le sang n'y coule pas encore... ». « Un Etat, oui, mais pas une nation ». « Création artificielle des diplomates, une non-nation ». « Un avenir incertain » (lequel est sûr?). Et enfin, le coup de pied de l'âne : « Conflit tribal », « La Belgique congolisée »...

Ce qui nous amuse un peu dans tout cela, c'est que notre cas n'est pas unique : qu'on nous désigne un Etat présentant les caractéristiques correspondant aux définitions rigides de la nation, c'est-à-dire affinités naturelles, unicité de race, de civilisation, de langue, d'intérêts, d'aspirations; qui n'ait connus conflits régionaux, pas de minorités mécontentes, bref, où règne la satisfaction générale. Dites-moi où, n'en quel pays, eût écrit le pauvre François Villon? En France? Et les Bretons, et les Basques, et même les Alsaciens? En Suisse? Et les Juras siens? En Italie? Interrogez les Siciliens ou les habitants du Tyrol du sud; nous prétendons, nous, qu'il y a beaucoup plus de différence entre un Milanais et un Napolitain qu'entre un Brugeois et un Arlonais. Les Etats-Unis sans doute? Mais existe-t-il une nation plus composite? Nous ne parlerons évidemment pas du Canada car ce serait dresser la grande ombre gaullienne sur le Québec. L'URSS compte officiellement plus de quarante nationalités différentes. En Inde, il y a des dizaines d'idiomes, et les querelles linguistiques ont provoqué récemment de conflits sanglants. Reste le Royaume... Uni, bien sûr; eh bien, allez demander leur avis aux Ecossais, aux Irlandais du nord, et même aux Gallois. Allons, ne nous prenons pas pour la curiosité du monde, et efforçons-nous plutôt de nous singulariser en d'autres domaines, plus profitables au pays.

VINKT

L'inauguration du monument de Vinkt, le 26 mai prochain, vient particulièrement à point dans les circonstances présentes. On aura le souci d'en faire une grande manifestation d'unité nationale. Sans doute, en raison notamment des circonstances politiques, on n'a pas pu lui donner toute l'ampleur souhaitable; néanmoins, la cérémonie sera imposante, grâce surtout au concours considérable des Forces armées que nous devons à l'intervention personnelle de M. Poswick, ministre de la Défense nationale. Une fois de plus, en agréant nos demandes, il a bien mérité des Chasseurs Ardennais.

Nous attendons que de nombreux anciens se donnent rendez-vous, le 26 mai, à Vinkt.

AUTRES MANIFESTATIONS

La place nous manque pour évoquer les autres manifestations annoncées dans les pages qui suivent. Il y aura notamment notre assemblée générale à Arlon, à laquelle nous avons voulu donner un caractère extérieur modeste en raison de l'inauguration de Vinkt. La deuxième Marche du Souvenir paraît vouée à un très grand succès.

Les semaines qui viennent demanderont de nos militants de gros efforts. Nous comptons sur leur habituel dévouement.

Albert HUBERT,  
président national.

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

MEMBRE EFFECTIF.

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100,— F minimum.

# LA VIE DE LA FRATERNELLE et des unités Ch.A.

## NOUVELLES DES NOTRES

Nous souhaitons la plus heureuse des trajectoires au lieutenant général DESART qui, depuis 1965, remplissait les fonctions de chef d'Etat-Major général de nos Forces armées. On sait qu'en 1940, le général Dessart fut un des premiers collaborateurs de notre cher général Descamps à l'Etat-Major de la Division de Chasseurs Ardennais. Près la guerre, il gravit tous les échelons de notre hiérarchie militaire, pour terminer sa carrière au plus élevé. Des cérémonies d'adieu ont eu lieu aux forces belges en Allemagne et à l'Ecole d'Infanterie à Arlon.

Le 9 mars, a été célébré le mariage, avec M. Didier Couplet, de M<sup>lle</sup> Nadine de Saint-Hubert, fille du lieutenant-colonel BEM, aide de camp du Roi et de M<sup>lle</sup> Edouard de Saint-Hubert. On se rappellera que le sous-lieutenant de Saint-Hubert faisait partie du 3 Ch. A. en 1940 et qu'il fut notamment un de ceux qui se distinguèrent particulièrement à Vinkt. Nos bien chaleureuses félicitations.

Qui ne connaît, parmi les anciens du Ch. A., et même tous les bérêts verts, grand camarade Henri Burnet qui est, lui aussi, signalé à Vinkt. Il habite aujourd'hui la France, plus exactement en Meurthe-et-Moselle. Cela ne l'empêche pas d'être un fidèle de nos manifestations. Nous avons appris avec plaisir son entrée, en qualité de commissaire aux comptes, au comité de la section de Lorraine des anciens combattants belges.

Nous avons appris le décès de M<sup>me</sup> François Stolz, belle-mère de notre président de la section de Liège et vice-président national, René Piedbeuf. Nous lui exprimons, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Piedbeuf, nos bien cordiales condoléances.

## LE SOUTIEN DU BULLETIN

Nous avons reçu :  
Bataillon d'Artillerie 2.000 F  
M<sup>me</sup> MANGUETTE de Verviers 100 F  
M<sup>me</sup> ANDRE de Polleur 25 F  
pour cette mention; « Le dernier numéro », à lui seul, mérite cette modeste oblation.

D'autre part, notre infatigable Adolphe DROESHAUT a encore récolté des abonnements.

Un grand merci à tous, et plus particulièrement au 20 A., qui nous avait déversé 1.000 F l'an dernier. Si nos ardeurs sont très éloignées — physiquement — de nous, ils ne manquent pas de soigner de leur attachement aux Chasseurs Ardennais et à sa Fraternelle.

## NOTRE MEDAILLE DU MERITE

L'an dernier, la Fraternelle avait créé une plaquette de reconnaissance, destinée à être remise à des personnalités ayant rendu de grands services aux Chasseurs Ardennais.

Sur proposition de son président, le Conseil d'administration a décidé la création d'une médaille du mérite, destinée aux militants de la Fraternelle. Elle revêtira la forme d'une décoration, le ruban étant vert avec liséré rouge; la médaille portera à l'avant notre hure laurée et au revers la devise « Résiste et mords ».

La médaille sera décernée par le Conseil d'administration et, exceptionnellement, par le président national. En principe, il faudra dix années au moins d'activité pour l'obtenir. Il y aura trois grades: médaille d'or, médaille d'argent, médaille de bronze. Un magnifique diplôme sera également remis aux dignitaires.

Les premières médailles — plus d'une centaine — seront remises à l'occasion de l'Assemblée générale du 28 avril à Arlon.

## AU 3 CH. A.

Les effectifs du 3 Ch.A. vont être progressivement renforcés. Début mars, une centaine de recrues, soit une compagnie, sont arrivées en gare de Vielsalm où elles ont été reçues par leur futur commandant, le capitaine Dewulf, accompagné d'autres officiers, des sous-officiers et par le drapeau de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Vielsalm. En la salle de cinéma de la caserne Ratz, le chef de corps, le major Derille, après avoir remercié la Fraternelle et la presse, a dit aux miliciens sa joie de les accueillir dans le fief des bérêts verts. Après leur avoir présenté le cadre des officiers et sous-officiers il leur a démontré que l'année passée à l'armée sera pour eux une année de transition, non pas de contrainte, mais empreinte de solidarité et de franche collaboration avec leurs supérieurs. Le chef de corps les a alors exhortés à être de vrais Chasseurs Ardennais et les a invités à reprendre en chœur la marche du Bataillon ainsi que la célèbre devise « Résiste et mords ».

Le major Derille a ensuite aimablement reçu la presse au mess sous-officiers et a annoncé qu'un second contingent arrivera en avril, un troisième et dernier en juin, ce qui portera l'effectif du 3 Ch.A. à quelque cinq cents hommes. Désormais, a encore annoncé le chef de corps les militaires casernés à Vielsalm devront mériter la hure qu'ils porteront à leur bérêt. Il est aussi question d'un jumelage du 3 Ch.A. avec un bataillon français.

## 20 A

Les fastes du 20<sup>e</sup> bataillon d'Artillerie se dérouleront à Werl, le 25 mai prochain.

## REPARATION DES Ch. A. AU SOLDAT INCONNU

On sait l'ignoble sacrilège dont des élèves d'un établissement scolaire de l'agglomération bruxelloise se sont rendu coupables, sur la tombe du Soldat Inconnu.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais a décidé de rendre un hommage particulier à Celui qui symbolise tous les morts des deux guerres et exprimer aussi, de cette manière, son attachement à l'unité nationale.

Le 1<sup>er</sup> février une délégation forte d'une cinquantaine de membres, sous la conduite du président national, s'est recueillie devant la Dalle sacrée où elle a déposé des fleurs. Etaient notamment présents: MM. R. Dubucq, directeur général de l'ONAC; le colonel BEM Borgniet, administrateur; le lieutenant-colonel Moyné; Robert, secrétaire national; François, président, Gustin, secrétaire et Depiesse, directeur des fêtes de la section du Brabant; Sevenants, président de la sous-section de Molenbeek, les porteurs de drapeau Gzonnet et Giboux, du Brabant et de Molenbeek.

Au lendemain de la cérémonie, le président de la Fraternelle a reçu le message suivant du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais:

« Ayant appris par la presse votre courageuse cérémonie de réparation au monument du Soldat Inconnu, le Chef de Corps, les Officiers, Sous-Officiers et Chasseurs Ardennais sont heureux et fiers de constater que leurs Anciens sont toujours « là » et à cette occasion leur adressent leurs félicitations et l'expression de leur entière solidarité ».

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à la Maison du Luxembourg à Bruxelles, le 13 janvier 1968. Beaucoup d'administrateurs luxembourgeois avaient effectué le déplacement malgré un temps particulièrement détestable.

Les administrateurs se sont soucés du programme des manifestations pour 1968, et notamment de l'Assemblée générale fixée à Arlon pour le 28 avril et de l'inauguration du monument de Vinkt. Ils ont également approuvé un projet, présenté par leur président, et tendant à créer une Médaille du mérite pour les militants ayant bien servi la Fraternelle. La situation des sections et les résultats financiers de l'exercice écoulé ont également été passés en revue.

Une nouvelle réunion du conseil d'administration a eu lieu à Libramont le 23 mars. On y a mis au point le programme de l'Assemblée générale du 28 avril et on a examiné le problème de la participation de la Fraternelle aux diverses manifestations, notamment la Marche du Souvenir et l'inauguration du monument de Vinkt. Le Conseil a décidé des premières attributions de médailles du mérite.

A l'issue de la réunion, les administrateurs se sont rendus dans les ateliers de la firme Willems où leur fut présenté le bas-relief en schiste gravé que la Fraternelle offrira pour le monument de Vinkt.

## ARLON, 28 AVRIL

# Programme de l'assemblée générale de la Fraternelle Ch. A.

Tous les membres de la Fraternelle sont conviés à assister aux manifestations qui marqueront, à Arlon, le dimanche 28 avril, la XXXIII<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire de la Fraternelle.

Voici les grandes lignes du programme:

- 10 h 15 Messe en l'église St-Donat avec sermon par l'abbé WEBER, curé de la paroisse et ancien Chasseur Ardennais. Collecte au profit de notre service social.
- 11 h 15 Cérémonie d'hommage au monument aux morts du 10<sup>e</sup> de Ligne.
- 11 h 30 Séance de l'assemblée générale dans la salle des fêtes de l'Ecole d'Infanterie. (plus tard)

### Principaux points de l'ordre du jour:

- Salut aux drapeaux et hommage aux morts.
- Allocation du président national.
- Rapports du secrétaire national, du trésorier national, des commissaires aux comptes, de l'administrateur du bulletin, et exposé sur les problèmes moraux et matériels.
- Discussion. Examen des vœux et propositions.
- Remise de la plaquette d'honneur de la Fraternelle et de nos nouvelles médailles du Mérite.

Vers 13 h 15 Déjeuner amical, qui aura lieu au mess des sous-officiers de l'Ecole d'Infanterie.

### Menu:

- Saumon en belle vue, sauce Vincent.
- Velouté Argenteuil.
- Poussin sauté au madère, pommes allumettes.
- Salade parisienne.
- Soufflé aux bananes — café.

Frais d'inscription: 150 F par personne, y compris le service et une demi-bouteille de vin. A verser au CCP 390.897 du « Service social de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, c/o M. Fernand CROCHET, 171 rue de Bastogne, Arlon ». Apéritif offert par la section d'Arlon, organisatrice de la journée.

## Ami Chasseur Ardennais

- As-tu payé ta cotisation pour 1968? Si non, fais-la sans tarder auprès du trésorier de ta section.
- Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.
- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton bérêt vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

## Du 15 au 18 mai LA DEUXIEME MARCHÉ DU SOUVENIR

Arlon - Martelange Bastogne - Chabrehez - Vielsalm

On sait le succès remporté par la première Marche du Souvenir, organisée à l'initiative du lieutenant-colonel Borboux. Son successeur, le major Derille, a décidé d'amplifier cette organisation, et tout laisse présager que la deuxième édition aura un grand retentissement.

Un comité d'honneur a été constitué, et M. Poswick, ministre de la Défense nationale a bien voulu en accepter la présidence.

En font notamment partie:

### Côté militaire:

Lt-gl Vivariv, chef d'Etat-Major général; Lt-gl Werbrouck, commandant les Forces de l'Intérieur; gl Ducamp, chef d'Etat-major de la Force terrestre; gl Danloy, commandant la 3<sup>e</sup> circonscription militaire; gl Champion, ancien Ch. A.; gl Wagner, ancien cdt du 3<sup>e</sup> Ch. A.; col. Remieue, commandant militaire du Luxembourg; col. BEM Legrand, commandant de Brigade; Lt-col. Defêche, commandant la gendarmerie du Luxembourg, et le Lt-col. Borboux.

### Côté civil:

MM. Brasseur, gouverneur du Luxembourg; le président du Conseil provincial; Haulot, commissaire général au Tourisme; Lion, commissaire d'arrondissement à Bastogne; Bastin, président de la Fédération touristique du Luxembourg; les bourgmestres d'Arlon, Bastogne, Liernux, Martelange, Grand-Halleux et Vielsalm; Hubert, président national de la Fraternelle Ch. A.

La Marche du Souvenir est regardée, à la fois, comme une épreuve physique, un pèlerinage sur les lieux des faits d'armes des Chasseurs Ardennais à la frontière, en mai 1940, ainsi qu'une propagande en faveur des sites touristiques du Luxembourg; elle poursuit aussi l'objectif de resserrer les liens entre l'Armée et la Nation.

Voici le calendrier de la prochaine édition:

- Mercredi 15 mai: Arlon-Martelange (31 km) via Heinstert, la forêt d'Anlier et Bodange.
- Jeudi 16 mai: Martelange-Bastogne (29 km) via Tintange, Villers-la-Bonne-Eau, le Mardasson.
- Vendredi 17 mai: Bastogne-Chabrehez (32 km) via Bonnerue et Wibrin (bivouac à Liernux).
- Samedi 18 mai: Liernux-Vielsalm (26 km) via Rochelinal et Grand-Halleux.

Au total, 120 km. Comme l'an dernier, des festivités populaires se dérouleront aux étapes. Il y aura des cérémonies d'hommage, notamment au monument du 10<sup>e</sup> de Ligne, à Arlon, à Bodange, au monument national de Martelange, au Mardasson et au monument Cady à Bastogne, au monument de Chabrehez, à ceux de Rochelinal et de Vielsalm. Le soir de l'arrivée dans la cité des myrtilles aura lieu de grand bal des... cloches.

Les inscriptions sont, d'ores et déjà, particulièrement nombreuses, non seulement de la part d'unités de l'Armée en Belgique et en Allemagne, et plus particulièrement du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, mais aussi d'officiers de réserve, de groupements de jeunes, de civils et notamment d'anciens bérêts verts. A Vielsalm d'ailleurs, les anciens font des marches d'entraînement. Au moment où nous écrivons, on comptait déjà plus de six cents inscriptions, en dehors du 3<sup>e</sup> Ch. A.

On peut participer à l'ensemble de la Marche ou seulement à une étape au choix, ou même à une partie d'étape.

Les civils qui veulent bénéficier du ménage militaire (petit déjeuner, sandwichs pour le deuxième repas, repas complet du soir et fruits tout au long de l'itinéraire) paient une participation journalière de 45 F.

On s'inscrit au 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, Caserne Ratz, Vielsalm. - Tél. 080/16.458.

# DANS NOS SECTIONS

## ARLON

Le 11 mars, ont eu lieu à Stockem les funérailles de l'adjudant retraité Constant WERON, membre du comité de la section d'Arlon depuis sa fondation. Avant la guerre, l'adjudant Weron avait été secrétaire du 1<sup>er</sup> bataillon du 2 Ch. A. à Bastogne, sous les ordres du major Delvaux.

Une forte délégation d'anciens, conduite par le président de la section, M. Reuter, ainsi que le drapeau, assistaient aux obsèques de celui qui donna toujours l'exemple d'un dévouement exemplaire à la Fraternelle où il comptait une multitude d'amis.

A la fin du mois de décembre est également décédé à Villville M. Roger Gasch, sous-lieutenant au 1 Ch. A. en 1940 et qui était instituteur à l'Institut Ste-Marie à Arlon. La section a perdu un autre de ses membres, Lucien Frantz, d'Arlon.

Aux familles endeuillées, vont nos plus sincères condoléances.

## BERTRIX

La section réorganisée de Bertrix marche le tonnerre. Déjà une centaine de membres. La plupart sont de Bertrix même, mais on en compte aussi d'Assenois, Glaumont, Blanchecroix (délégué : Léon Jeansean), de St-Médard et Orgée (dél. : Henri Lamouline), ainsi que d'Auby, Cugnon et Mortehan (Dél. : Joseph Piquard).

La section a tenu, le 17 février, son assemblée générale. Le 10 mars, elle mettait son pied, avec la coopération du Judo club, son premier bal, opération qui sera renouvelée en décembre. Les 2 et 3 juin, elle s'associera au jumelage de Bertrix et de Charmes (Vosges) et le 21 juillet, organisera une excursion à Vielsalm, à l'occasion de la fête des myrtilles.

## BRABANT

A l'occasion du XX<sup>e</sup> anniversaire de sa création, la sous-section de Molenbeek a organisé, dans la soirée du 26 janvier, un vin d'honneur auquel participaient notamment le président national, le secrétaire national et le président du Brabant. Tous trois ont prononcé des allocutions, en réponse à celle du président Sevenants.

La médaille commémorative Nieuport 1914-1964 a été remise à cette occasion à MM. Prosper Sevenants, président depuis la création; Henri Kampelberg, vice-président; Jean Huybrechts, trésorier depuis 20 ans; Edmond Giboux, porte-drapeau; Arthur Peeters; Henri Tré et Adolphe Droeshant.

Est décédé, l'adjudant de 1<sup>re</sup> classe Joseph Louviaux. Nos vives condoléances à sa famille.

Le Bal de la Hure 1968, qui a eu lieu le 2 mars, a remporté son habituel succès.

## ETALLE

Le 24 septembre 1967, la section a tenu son assemblée à Châtillon.

A la demande du Président, une minute de silence a été observée en mémoire des frères d'armes tombés au Champ d'Honneur.

M. Eppe a brossé un bilan très positif de l'exercice écoulé.

Notre section déplore le décès de trois de ses membres; Charles Simonet à Châtillon le 11.1.1967; Germain Lalonde à Chantemelle le 12.7.1967 et Mme Odile Cornet à Villers-sur-Semois le 23.8.67. La Fraternelle compatit sincèrement à la peine des familles endeuillées et conservera des disparus un souvenir ému.

Deux indemnités de naissance ont été distribuées à Villers-sur-Semois. Les nouvelles sections de Habay-la-Neuve et Habay-la-Vieille furent chaleureusement félicitées. M. le Président remercia ensuite le trésorier pour l'étalage clair des comptes annuels.

M. Lepage, vice-président national, remercia M. Eppe et le comité pour la bonne gestion de la section et fit ressortir avec fierté l'esprit Chasseur Ardennais qui anime chaque membre.

## HOUFFALIZE

### Décès

La section a été durement éprouvée ces derniers temps. Dans l'espace d'un mois, elle a perdu trois de ses membres: FRASSELLE Joseph, de Dinez, REMACLE Arthur, de Tavigny, et HUET Emile, de Sommerain. Une importante délégation d'anciens, en bérêt, avec notre drapeau a tenu à rendre un ultime hommage de sympathie à ces frères d'armes en assistant à leurs funérailles qui ont eu lieu respectivement les 28.12.67, 3.1.68 et 29.1.68.

De plus, le 7 mars, ont été célébrées à Mont (Houffalize) les obsèques de M<sup>me</sup> Mathilde CORNET, veuve de M. Victor DELVEAU et mère de notre camarade Roger DELVEAU.

Aux familles éplorées, nous réitérons ici nos plus vives condoléances.

### Cotisations

Quelques membres n'ont pas encore réglé à ce jour leur cotisation pour le nouvel exercice. Aussi, nous leur demandons de bien vouloir la verser au plus tôt au C.C.P. n° 7621.37 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à Houffalize, cela afin de nous éviter les frais onéreux d'encaissement postal. D'avance, nous les en remercions cordialement.

### Recrutement

L'effectif de la section poursuit sa marche ascendante. Etant donné que nombreux sont encore les anciens Chasseurs Ardennais qui ne font pas partie de la Fraternelle qui est pourtant la leur, nous nous permettons d'insister auprès de chacun pour qu'il nous amène un parent, un ami, une connaissance qui a, tout comme nous, porté avec fierté le fringant bérêt vert, mais qui n'est toujours pas des nôtres ou qui nous a abandonnés dans un moment de découragement. Unis, nous l'étions aux heures tragiques de 1940, unis devons-nous rester, et tout spécialement en ces moments difficiles pour notre pays. Nous répondrons ainsi au désir exprimé par

S.M. le roi Léopold III et par son fils, S.M. le roi Baudouin.

### Service Social

Vous n'ignorez pas qu'un des buts de la Fraternelle est de venir en aide à ceux de ses membres qui sont durement frappés par le sort. Comme nous ne pouvons tout apprendre par nous-mêmes et comme bien souvent les intéressés ne nous disent rien, nous demandons que l'on nous signale, chaque fois qu'il s'en présente, les cas réellement dignes d'intérêt. N'attendons pas qu'un autre s'en charge, de crainte que rien ne soit fait.

## LIEGE

Nous rappelons aux anciens Ch. A. de la région de Liège qu'ils peuvent s'adresser en toute occasion au secrétaire de la section, 57, bd d'Avroy, LIEGE (tél. 32 28 75). Nous sommes toujours à la disposition des membres qui seraient désireux d'obtenir certificats, carte de combattant, etc. Nous nous efforcerons de les aider au maximum.

Les membres sont invités à assister aux réunions du comité aux dates qui leur seront communiquées. Leur présence nous sera d'un grand réconfort et permettra de renouer d'anciens liens d'amitié.

Nous faisons un appel pressant aux membres de la région de Waremmes pour qu'ils nous communiquent les noms et adresses des anciens Ch. A. qu'ils connaîtraient et qui ne feraient pas encore partie de la Fraternelle.

Le Commandant LACROIX de la 9<sup>e</sup> circonscription Ch. A. nous a demandé des renseignements sur un nommé COLLETTE Jules domicilié à Liège, rue En Glain, 85, qui aurait été chauffeur aux Ch. A. et qui sollicite des attestations pour diverses distinctions.

Nos recherches personnelles ne nous ont pas permis de situer l'intéressé. Si un de nos lecteurs avait connu M. Collette, un mot de sa part nous ferait plaisir.

## NEUFCHATEAU

1. La section vient d'avoir à déplorer à nouveau le décès d'un de ses membres: Oscar HELMAN, de Neufchâteau. Tous les anciens du 2<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais se souviennent de ce charmant camarade, qui, engagé volontaire, fut longtemps caporal cantinier à Bastogne. Une délégation de la section avec drapeau assista à ses funérailles.

Nous présentons à M<sup>me</sup> Helman et à ses enfants nos sincères condoléances.

2. La section a tenu son assemblée générale annuelle à Neufchâteau, dans une salle de la «Maison Bourgeois» obligamment mise à sa disposition par l'Administration communale, le samedi 16 mars dans la soirée. Il y avait une bonne assistance, et des membres étaient venus d'assez loin: de Sainte-Marie, d'Ochamps, etc. Une délégation de la jeune section de Bertrix, composée de MM. Kiels et Didier, respectivement président et vice-président, assistait aussi à la réunion.

Le président de la section, après avoir rappelé les grands objets de la Fraternelle, traça le bilan des activités au

cours de l'exercice écoulé, insistant notamment sur les grandes manifestations patriotiques auxquelles la section participa et sur les secours qui furent alloués (8.000 F) à des membres momentanément éprouvés. De fructueux échanges de vues eurent lieu, et il fut décidé qu'un bal serait prochainement organisé à Petitvoir au profit de la caisse de secours; MM. Hannick et René Fourny sont particulièrement chargés de la mise au point des détails. Il fut décidé que la cotisation annuelle serait uniformément fixée à 50 francs. Le président invita les membres à assister nombreux à l'assemblée générale d'Arlon, le 28 avril et à participer à l'inauguration du monument de Vinkt le 26 mai; un service de car sera organisé — si le nombre de participants le permet — en collaboration avec la section de Bertrix.

Diverses communications furent faites concernant la carte des états de services, la demande de rente de combattant et de captivité, la médaille de militaire combattant, le bulletin, etc...

Excellente réunion et qui fait bien augurer de l'avenir de la section.

## VIELSALM

### Extraits du rapport des activités de la section

Nous aurons tout d'abord une pensée pieuse à la mémoire de nos membres décédés en cours d'exercice: Yvan Louis de Salmchâteau, le 18.2.67; François Jamoye de Liernux, le 21.2.67; Emile Delmée de Regné, le 26.5.67; Emile Debrou de Grand-Halleux, le 20.7.67; Marcel Lecrombs de Rogery, le 25.7.67; Fernand Houzard de Pouleux, le 12.8.67; François Schranz de Grand-Halleux, le 14.8.67; Vital Genon de Dochamps, le 15.9.67. Le drapeau avec délégation ont assisté aux funérailles.

Le comité s'est réuni huit fois en séance ordinaire et deux fois en séance extraordinaire, celles-ci pour l'organisation des perceptions des entrées aux festivités des 21 et 22 juillet.

Drapeau et délégation ont également assisté le 5.11.66, Relais Sacré; le 11.11.66, cérémonies de l'Armistice; le 1.1.66, Te Deum; le 17.2.67, commémoration de la mort du Roi Chevalier; le 10.5.67, service solennel chanté en l'église de Grand-Halleux à la mémoire des Chasseurs Ardennais tombés en 40; aux enterrements des camarades 14-18 de la commune de Vielsalm.

Le 19 mars 67 une soixantaine de membres étaient réunis à l'occasion de l'assemblée générale de la section.

Le 30 avril un car était formé pour se rendre à l'assemblée nationale à Martelange où certaines retrouvailles furent... arrosées à... l'eau de la Sûre.

Il y eut encore pendant cet exercice: le 20 mai, les Fastes du 3 Ch.A.; le 3 septembre l'inauguration du mémorial de Temploux où nous étions 40; le 7.10, le dîner d'adieu au Colonel Borboux et Madame; le 26.10, la remise de commandement du 3 Ch.A. au Major Derille; le 28.10, le drapeau était encore présent au service solennel chanté à Bruxelles à la mémoire du Général E. Velghe.

Mais il y a eu, surtout la Marche du Souvenir et nous étions nombreux le 12 mai à l'arrivée de nos Chasseurs Ardennais à Chabrehez où face au monument et devant la troupe, les anciens et tous les participants, notre président,

R. Catin, fit l'historique des combats du 10 mai 1940.

Le 13 mai, étape Chabrehez-Vielsalm, en passant par Rochelival avec la cérémonie habituelle et bivouac de midi à Grand-Halleux. Une cinquantaine d'anciens achevèrent l'étape avec la troupe (certains venant de Bruxelles) avec l'enthousiasme de leurs vingt ans, imitant en cela le Général Champion qui fit les 31 km de l'étape et l'adjudant Flamang qui prit le départ à Arlon.

Le soir de cette journée, malgré les cloques et les pieds endoloris, le bal organisé par le bataillon et la fraternelle connut un succès... Chasseur Ardennais. Au cours de ce bal, des brevets et diplômes furent remis par des anciens à de jeunes bérêts verts.

Le 21 juillet, 45 volontaires percevaient les entrées à la fête des myrtilles et 20 le lendemain celles du spectacle de nuit au parc communal. (La section bénéficie d'une ristourne de 20 p.c. sur ces recettes ce qui lui permet d'alimenter sa caisse d'entraide).

C'est ainsi que nous avons pu venir en aide à certains de nos membres pour la somme de 16.000 F + 2.000 F alloués par la caisse nationale. Une plaque funéraire a été déposée sur les tombes des camarades décédés. Environ 800 faire-part de décès ont été envoyés (cela seulement dans la région du décès). Signalons aussi que «Clovis» la nouvelle mascotte du 3 Ch.A. a été offerte par notre section.

Il y a eu bien sûr également l'introduction de nombreux dossiers: Rentes de captivité et de combattants; cartes des états de services de guerre 40-45; cartes de réduction au chemin de fer; médailles commémoratives; médailles du Roi Albert; n'oublions pas notre bulletin sectionnaire, édité selon les moyens financiers car il doit se suffire à lui-même et ne peut en aucun cas émerger à la caisse d'entraide, etc. etc.

Effectifs, la section de Vielsalm compte à ce jour 648 membres.

Nous profitons de ce bulletin pour lancer un appel à tous nos membres afin qu'ils participent le plus nombreux possible à la deuxième édition de la Marche du Souvenir et spécialement à la dernière étape Liernux-Vielsalm, qui aura lieu le 18 mai. G. SCHMITZ.

### TENUES DE TRADITION

#### Avis aux... collectionneurs

Désireux de reconstituer quelques tenues d'époque, le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais fait appel aux anciens Chasseurs Ardennais qui possèderaient encore, de 1940 ou avant, des pièces d'équipement ou d'armement Chasseurs Ardennais (besace, équipement de vélo, vélo, armes, guêtres ou guêtres en cuir, ceinturons, cartouchières ou des pièces constitutives).

Un tour au grenier ferait l'affaire!...

D'avance, le 1 Ch. A. remercie ceux qui voudraient lui céder ces pièces d'un souvenir peut-être précieux.

1 Ch. A. - BPS 14 - FBA.

### PRETS AUX VICTIMES DE LA GUERRE

Il est rappelé aux ressortissants de l'O.N.I.G. (invalides de guerre) et de l'O.N.A.C. (veuves de guerre, anciens combattants, prisonniers politiques, prisonniers de guerre, résistants, déportés et réfractaires) que, grâce aux crédits avancés par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, ils peuvent obtenir des prêts à l'Office de Crédit de l'O.N.I.G.

Ces prêts sont consentis, moyennant des garanties suffisantes, pour l'achat ou la construction d'une habitation, ou pour tout objet permettant l'amélioration de la situation du demandeur.

Les invalides de la guerre peuvent obtenir toutes précisions auprès de l'OFFICE DE CREDIT DE l'O.N.I.G., n° 7, place Eugène Flagey à Bruxelles 5 ou auprès des secrétariats régionaux de cet organisme.

Les ressortissants de l'O.N.A.C. doivent s'adresser aux secrétariats provinciaux de l'O.N.A.C.

## NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions:

- patins ordinaires;
- patins à vis;
- patins américains.

Prix de vente au détail: 15 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



## Initiative de notre section 1 Ch. A.

# Le magnifique succès de la soirée en faveur de la Cité de l'Espoir

## Plus de 250.000 F iront aux enfants handicapés

Le compte rendu qui suit a été établi par celui qui fut l'initiateur, l'animateur, la cheville ouvrière de cette magnifique entreprise. J'ai cité l'adjudant Leuris, secrétaire-trésorier de notre grande section du 1 Ch. A., ressuscité — ô combien vivante — en grande partie grâce à son action décidée et à son enthousiasme.

Il a heureusement pu compter sur le patronage et l'appui sans réserves du chef de Corps, le lieutenant-colonel Delogne, de tous les cadres du bataillon, parmi lesquels bien sûr et au premier rang, l'adjudant-chef Motte — et de nombreux concours extérieurs. Sans lui cependant, la soirée du 16 mars n'aurait sans doute pas vu le jour ou bien elle n'aurait pas remporté le considérable succès qui fut le sien.

Que l'adjudant Leuris et tous ceux qui lui ont apporté leur aide veuillent bien trouver ici l'expression des félicitations et de la gratitude de toute la Fraternelle des Chasseurs Ardennais pour leur ardent dynamisme et leur esprit d'altruisme. Ils ont bien mérité des bérets verts, anciens et jeunes.

### LE PRESIDENT NATIONAL.

quelques dévoués et des âmes bien nées. Quelques-uns m'ont suivi continuellement. Beaucoup d'autres n'ont pas voulu y croire ou n'ont pas compris ma politique et le but que je visais dans cette entreprise hasardeuse. C'est dommage car si tous les Chasseurs Ardennais m'avaient fait entière confiance, nous n'aurions pas été loin du million de francs pour « La Cité de l'Espoir ». Il est vrai, beaucoup ne me connaissent pas et je ne peux leur donner tort.

Quelques « braves » parmi les « jeunes » se sont joints dévoués corps et âme pour mener à bien ma « folle » initiative. Ils ont « mordu » à fond sans hésitation. Certains ont même pris des jours de congé pour aller vendre les billets tout en payant de leur temps et de leur personne.

Les jeunes de la Section 1 Ch. A. ont fait preuve d'un dévouement sans bornes. Le Colonel Jacques, ancien commandant du 1 Ch. A., promoteur du « Son et Lumière » (Jeu des Guerriers d'Ardenne aux Fastes 66 et de l'Épopée de Bodange et de Montauban aux Fastes 67) nous a donné un solide coup de main pour la région d'Ardenne. De cœur et d'âme avec le 1 Ch. A., tel il est et tel il restera.

Notre ami Jean-Marie Chavée, jeune et nouveau membre protecteur de la Section 1 Ch. A., vient de démontrer qu'il est digne de faire partie de notre Fraternelle car lui aussi s'est dévoué sans compter pour la région d'Habay.

Le Major Borgniet, ancien commandant de la 2, nous a prouvé combien il était resté attaché au 1 Ch. A.

L'opération tombola m'a fait découvrir les spécialistes de la vente des billets : notre porte-drapeau, le 1<sup>er</sup> sergent-major Talbot, le délégué de l'E.M.S., le sergent Lebacq, le C.S.M. de l'E.M.S.; l'adjudant Feitisse et une dame qui ne veut pas que je cite son nom (épouse d'un membre de la Section 1 Ch. A.). A eux quatre, ils ont vendu plus de 900 carnets.

Nous avons aussi eu la chance d'avoir quelques « pionniers » de la tombola (qui n'avaient absolument rien à voir avec les Ardennais) vu qu'ils n'appartiennent pas au 1 Ch. A. :

Madame Martin qui nous a procuré un nombre impressionnant de lots. Le Commandant Lemaire qui nous a été d'un secours constant au point de vue moral et matériel etc... autre...!

L'Adjudant Pireau (Adjudant de Corps du 2<sup>e</sup> Cy) et l'Oberfeldwebel Alfred Hadry (sous-officier du Wachbataillon de

Siegburg) à qui nous ne devons pas une « fière chandelle » mais un cerge de 3 mètres pour la vente des billets.

Le lieutenant Segers, l'homme des « Public Relations », qui a bien voulu se charger de la diffusion dans la presse régionale.

A tous ces dévoués qui ont contribué largement et activement à la réalisation de notre belle et noble tâche, je ne puis, hélas, que leur dire : merci, merci et... merci.

N'oublions pas non plus de remercier tous les généreux donateurs, les acheteurs et vendeurs de billets ainsi que tous ceux qui, par leur action et leur dévouement, ont contribué à la réussite de cette « belle aventure ». Grâce à vous tous, amis de LA CITE DE L'ESPOIR, cette œuvre sociale et humanitaire pour les enfants handicapés recevra une « grosse paille », c'est-à-dire plus de 250.000 F.

Preise au hasard, une lettre parmi d'autres, d'une maman d'un enfant handicapé.

Monsieur,

Je suis très touché et reconnaissant envers vous et tous ceux qui ont organisé cette soirée dansante au profit de La Cité de l'Espoir.

Savez-vous chers amis, ce qu'est la Cité de l'Espoir? Avez-vous suivi de tout près le procès de Liège et d'Anvers? Certainement que oui; voilà la réponse.

La Cité de l'Espoir est un home qui accueille les enfants que les parents n'ont pas tué et qu'on ne veut nul part, pourtant ces enfants étaient destinés à devenir des hommes et des femmes dans le monde de demain. C'est pourquoi ayant moi-même un enfant placé dans ce home je dois vous dire que La Cité de l'Espoir doit s'agrandir davantage afin d'accueillir d'autres enfants qui ne peuvent entrer faute de place.

Une maman d'un handicapé.

Une autre lettre d'un de nos grands admirateurs.

Cher camarade Ch. A.,

Bravo les jeunes Ch. A.! C'est admirable et formidable votre initiative.

Je suppose que toutes les sections de la Fraternelle ont répondu à votre appel.

Pour ma Section de Virton — dont je suis le président — je voudrais recevoir des carnets dont le montant est versé par même courrier.

Une question. Les lots gagnés en Belgique seront-ils acheminés en Belgique? Vous pourriez en centraliser à Arlon, par ex., pour le Sud Luxembourg. Simple suggestion.

Bonne chance et gros succès à votre tombola.

Un vigoureux grognement Ch. A. à tous les jeunes.

Fraternellement,  
R. Authenne.

Le Président National et le Secrétaire National n'ont pas cessé un seul instant de nous soutenir moralement et matériellement. Reprochons leurs lettres prendraient trop de place. La Section 1 Ch. A. les prie de bien vouloir trouver, dans ces quelques lignes, l'expression de sa reconnaissance et ses remerciements les plus vifs.

M. LEURIS.

## TOMBOLA CITE DE L'ESPOIR

Liste des lots non réclamés  
au 31.3.1968

337	515	549	598	771	892	1112
1118	1184	1217	1346	1353	1395	1433
1522	1549	1590	1814	1857	1913	1922
1947	1989	2253	2299	2396	2451	2470
2507	2577	2607	2655	2658	2734	2735
2760	3046	3376	3508	3618	3881	3993
4048	4394	4473	4475	4772	4808	4870
4874	4879	5513	5019	6519	6738	6818
7257	7375	7400	7519	7950	8059	8071
8282	8298	8303	8572	8578	8651	8683
9142	9339	9363	9792	9794	10023	10148
10179	10209	10235	10255	10284	10287	10319
10337	10442	10608	10666	10684	10858	11619
11775	11782	11842	11916	12051	12114	12174
12216	12248	12343	12496	12558	12564	12965
12968	13590	13663	14048	14546	14555	15258
15340	15748	15900	16018	16619	16791	16804
16821	16825	16883	16950	17147	17248	17284
17450	17464	17742	17743	17758	17787	17791
17806	18380	18474	18548	18701	18734	19015
19075	19185	19189	19193	19199	19304	19320
19332	19436	20248	20260	20434	20526	20560
20588	20589	20667	20774	20779	20786	20787
20853	20981	21290	21643	21710	21712	21734
21887	21908	21955	22013	22053	22090	22094
22101	22148	22175	22377	22397	22487	23046
23049	23145	23101	23436	24126	24161	24723
24866	25027	25333	25684	25797	25819	25824
26009	26212	26288	26317	27506	27622	27623
27651	27938	27956	27962	28410	29527	29589
29778	29925	30146	30178	30267	30402	30511
30565	30602	30624	30731	30802	30813	31119
31204	31235	31236	31518	31570	31632	31717
31747	31758	31882	31888	31998	32312	32735
32739	33016	33131	33162	33171	33200	33543
33602	33708	33742	33786	33846	34040	34103
34135	34139	34296	34785	35019	35125	35133
35156	35343	35377	35908	36541	36712	37254
37947	38302	38350	38771	38859	39070	39326
39636	39737	40139	40142	40231	40665	40762
40779	40856	40894	41166	41249	41333	41335
41368	41526	41541	42024	42172	42704	42710
43409	43414	43449	43664	43677	43933	43936
44265	44311	44372	44374	44378	44433	44808
45592	45620	45632	45652	45943	45992	46864
46901	47055	47070	47187	47208	47302	47404
47445	47476					

### BILLETTS DE COUVERTURE

153	192	197	283	314	488	489	825
1755	1773	1907	2022	2068	2206	2301	2413
2433	2446	2584	2585	2600	2754	2770	2830
3153	3005	3020	3028	3049	3050	3095	3165
3968	3263	3357	3361	3421	3432	3705	3861
3935	3936	4032	4109	4133	4203	4212	4232
4233	4480	4481	4482	4505	4530	4561	4571
4588	4747						

Gagnent 4 paquets de cigarettes TOUS les numéros de couverture qui n'ont pas été tirés.

Les lots peuvent être enlevés chez l'Adjudant-Chef MOTTE, Adjudant de Corps et Président de la Section 1 Ch. A. de la FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS (Quartier Colonel BEM DESCHÉPPER à SPICH).

Les lots non réclamés après les Fastes 1 Ch. A. (11 mai 1968) deviendront la propriété de la Section 1 Ch. A. de la FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS, ils seront à une prochaine tombola qui sera organisée au profit de la CITE DE L'ESPOIR. Les objets tels que vêtements d'enfants et denrées périssables seront remis à cette institution.

## LA VIE AU 1 CH. A.

Notre famille s'agrandit. Une partie de la compagnie des jeunes Ch. A. et quelques anciens sont venus nous rejoindre pour former un effectif de 787 membres (note du président national : le plus important des sections de la Fraternelle).

J'avais demandé à chacun de faire l'effort qui s'imposait pour doubler notre chiffre déjà impressionnant. Encore un peu de patience et nous y arriverons car j'ai trouvé quelques dévoués parmi les anciens du 1 Ch. A. Je les remercie et les félicite pour leur dévouement et leur attachement au béret vert.

### Pensions

Les adjutants Ferdinand DECOENE et Marcel GOMBERER ont été, après un congé de trois mois bien mérité, admis à la pension de retraite à la date du 1<sup>er</sup> janvier.

L'adjudant GUISSARD, (Ch. A. d'avant-guerre) bien connu des habitués des Fastes 1 Ch. A., nous a quittés le 1<sup>er</sup> janvier. Il n'était pas atteint par la limite d'âge mais a demandé à être pensionné prématurément.

Son départ creuse un vide dans nos rangs car nous ne verrons plus Albert en tenue de 40 à côté de son vélo le 11 mai prochain, à moins... que...! Qui sait?

Il nous a laissé un cadeau inestimable; sa tenue de 40 et son vélo. Un grand merci, Albert.

Un autre encore, (Ch. A. d'avant-guerre), le 1<sup>er</sup> sergent Eli GILLARD a pris sa pension le 1<sup>er</sup> février.

Nous leur souhaitons à tous une longue, longue, longue retraite, paisible et agréable, et espérons les revoir le plus souvent possible dans notre grande famille du 1 Ch. A.

### Bulletin de santé

Notre président, l'adjudant-chef MOTTE, a dû cesser ses activités pour motif de santé. Atteint d'un infarctus il doit se reposer. C'est ce qu'il fait car il tient absolument à « faire les Fastes ». Nom de... milliard... ce sont mes derniers!!!

Son état s'est fortement amélioré. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

J'ai également appris que notre ami Albert DECKER, ancien VC du 1 Ch. A., était hospitalisé depuis bien longtemps à l'Hôpital Brugmann (Bruxelles). Nous lui souhaitons une guérison rapide et totale.

### Une pluie de D.H.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne :

Capt BERNARD  
Capt/Rés. DAVIGNON  
Aumônier BAUMAL

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II :

adjt ARCHAMBEAU  
1<sup>er</sup> Sgt Maj. DEHAES

La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II :

Cpl LEUNENS

La Décoration Militaire de 2<sup>e</sup> Classe :

1<sup>er</sup> Sgt ALVOTO  
1<sup>er</sup> Sgt DANDOIS  
1<sup>er</sup> Sgt LIENEN-STEYNS  
1<sup>er</sup> Sgt SARLETTE  
Sgt DEVERSAIN  
Cpl DEGUEDRE  
Cpl HOLOGNE

La Médaille Commémorative des Opérations de Sécurité et Maintien de l'Ordre avec agrafe « ALGERIE » :  
Sdt RIGA.

Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

### Nouveaux membres « soutien » et « protecteur »

L'artiste peintre et décorateur arlonnais Léopold DESLOGES est venu se joindre à nous pour soutenir notre section. Bien qu'affilié à la section d'Arlon il a insisté pour être inscrit à la section 1 Ch. A.

Léopold DESLOGES a déjà rendu de nombreux services au 1 Ch. A. Les peintures (Monument de Martelange) qui se trouvent dans les deux mess sont dues à ses « pinceaux magiques ». C'était encore lui qui avait peint les toiles de fond pour le « Jeu des Guerriers d'Ardenne » (Fastes 66) et pour « L'Épopée de Bodange et de Montauban » (Fastes 67).

Il nous a, en outre, offert un chef-d'œuvre pour la tombola CITE DE L'ESPOIR. Tableau qui a fait l'admiration de tous les visiteurs de l'exposition des lots.

### Membres protecteurs

Jean-Marie CHAVEE bien connu des amateurs de théâtre de Habay-la-Vieille et environs.

M. NICOLAY, Agent Renault de SERAING.

### Tenues de tradition

Dans le dernier bulletin n° 72 du 4<sup>e</sup> trimestre 1967, le 1 Ch. A. avait lancé un appel aux anciens pour reconstruire des pièces d'équipement de Chasseurs Ardennais d'avant 1940.

Deux anciens ont répondu à cet appel :

Le Colonel e.r. GILLET, 221, Bd Lambert, BRUXELLES 3, Chasseur Ardennais de 1933 à 1950, qui a gracieusement et généreusement fait don de ses masques à gaz et de son précieux casque de jeune officier.

Le Commandant SMAL de l'Ecole d'Infanterie qui lui ne cesse de fouiller ses caves, greniers et vieilles dentelles.

A tous, les plus sincères remerciements du 1 Ch. A.

M.L.

### LES CHASSEURS ARDENNAIS A BODANGE

Sont toujours disponibles au secrétariat national des exemplaires du livre

« Les Chasseurs Ardennais à Bodange »  
par le commandant R. Authenne, président de la section de Virton.  
Prix : 40 F.

# LE MEMORIAL DE VINKT SERA INAUGURE LE 26 MAI



La statue de bronze qui sera apposée sur la stèle centrale du monument de Vinkt.

Nous avons tenu régulièrement nos lecteurs au courant de l'initiative tendant à ériger, à Vinkt, un monument national à la mémoire des militaires, pour la plupart chasseurs Ardennais, tombés pendant les héroïques combats des 25 au 27 mai 1940 des nombreux civils honteusement massacrés par l'armée allemande.

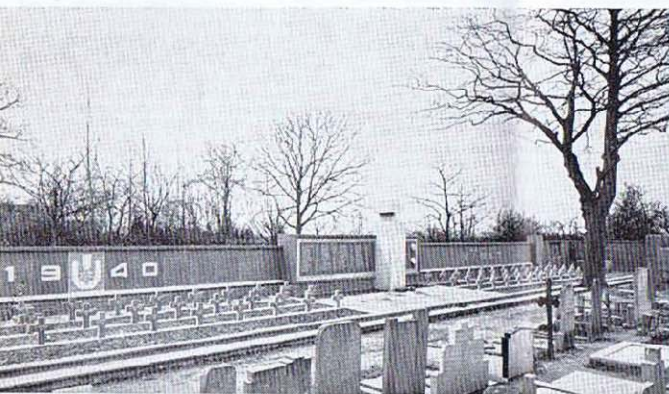
Grâce au dynamisme du comité exécutif, constitué à l'initiative des autorités com-

munes de Vinkt, des fonds importants ont été récoltés, principalement dans le village et les localités environnantes. Mentionnons, en outre, que le ministre de l'Intérieur, M. Vanderpoorten, a consenti un subside de 50.000 F et que le ministre secrétaire d'Etat aux PTT, M. Maisse, auprès duquel nous étions intervenus, a alloué 100.000 F sur le produit des ventes de timbres spéciaux.

Le monument est érigé au cimetière, où sont regroupées les tombes des victimes civiles et des militaires non retransférés dans leur commune d'origine. Il s'agit d'une réalisation grandiose qui ne manquera pas de surprendre les habitués des cérémonies qui se tiennent annuellement à Vinkt.

Le monument a 45 m de long, et sa construction est aujourd'hui à peu près terminée. Au centre, adossée à la colonne blanche surmontée d'une croix, sera placée l'œuvre d'art en bronze que nous reproduisons ci-contre. A gauche, la liste nominative des victimes civiles, et à droite, une mention globale à tous les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats tombés durant la bataille de Vinkt; à côté de cette mention, le lion Belgique et la hure des Chasseurs Ardennais.

Le mur qui se trouve à gauche, derrière les tombes des victimes civiles, porte la reproduction de la Croix de Guerre 1940 décernée au village de Vinkt. A droite, derrière les croix des victimes militaires, la mention « Stag van Vinkt ». Dans le fond, sera placé le bas-relief en schiste gravé offert par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, et une carte de la bataille en matière céramique.



Le monument de Vinkt, tel qu'il se présentait à la fin du mois de mars. Devaient encore être placés les statues de bronze au centre du mémorial et le bas-relief des Chasseurs Ardennais.

## Comité d'honneur

Nous rappelons que le Roi a accordé son haut patronage au monument de Vinkt. Font notamment partie du comité d'honneur: le cardinal Suenens, archevêque de Malines, M. Struye, président du Sénat, et M. Van Acker, président de la Chambre; MM. Vanden Boeynants, premier ministre, De Clercq, vice-premier ministre, Poswick, ministre de la Défense nationale, Bertrand, ministre des Communications, De Saeger, ministre des Travaux publics, d'Alcantara, ministre des Classes moyennes, De Paep, ministre de la Prévoyance sociale, Grootjans, ministre de l'Education nationale, et Vanderpoorten, ministre de l'Intérieur; les ministres d'Etat De Schrijver, Lefèvre et Segers, l'évêque de Gand et le gouverneur de la Flandre orientale.

Pour le Luxembourg et les Chasseurs Ardennais, MM. Brasseur, gouverneur de la province, Simon, bourgmestre d'Arlon, Remacle, bourgmestre de Vielsalm, Hubert, président national de la Fraternelle, colonel Remie, commandant militaire du Luxembourg et représentant le 1 Ch. A. colonel André Lalière, représentant le 3 Ch. A., major Gaston Eppe, président de notre section d'Etalle et représentant du 2 Ch. A.

## Comité exécutif

Président: R. Vercamer, bourgmestre de Vinkt. Vice-présidents: A. Hubert, président national de la Fraternelle Ch. A.; J. De Vlieger, instituteur en chef à Vinkt. Secrétaire: J. Van der Eecken, secrétaire communal honoraire. Trésorier: abbé F. Michem, curé de Vinkt. Membres: J. De Vriese, échevin, et G. De Clercq, secrétaire communal.

## Programme de la cérémonie

Le programme détaillé de la cérémonie inaugurale n'est pas encore arrêté sur tous les points: il fera l'objet de communications à nos sections et dans la presse. Les grandes lignes en ont cependant été, d'ores et déjà, tracées conjointement par les autorités de Vinkt et le président de la Fraternelle.

On attend la présence d'un grand nombre de personnalités civiles et militaires. S.M. le Roi a fait part de ses regrets de ne pouvoir présider la cérémonie, étant absorbé par de nombreux devoirs à cette époque; il délèguera un représentant. Il y aura d'importants détachements des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, et « notre » musique FDI. On verra certainement de fortes participations d'anciens, auxquels nous demandons de porter, tous, leur béret vert et leurs décorations.

Les sections s'attacheront à organiser le voyage de leurs membres, chacune en

ce qui les concerne. Il y aura évidemment, en outre, de nombreux déplacements individuels.

La cérémonie débutera à 14 h 30, ce qui signifie que tout le monde devra être en place pour 14 h.

A son arrivée, le représentant du Roi passera les troupes en revue et on lui présentera des membres des familles des

victimes civiles et militaires, ainsi que des anciens. Il y aura un discours du bourgmestre de Vinkt, et un autre du président de la Fraternelle. Après quoi, le monument sera dévoilé: il sera béni par l'évêque de Gand ou son représentant. Dépôt de fleurs et appel des morts. Ensuite, discours du gouverneur de la province de la Flandre orientale, et éventuellement, d'un ministre. La manifestation se terminera par un défilé des enfants des

écoles, des groupements de jeunesse, des associations patriotiques et plus particulièrement des Chasseurs Ardennais ainsi que des troupes. Il y aura, enfin, une grande réception offerte par l'administration communale de Vinkt.

Les discours seront entrecoupés de chants et d'airs de musique. De toute façon, la cérémonie sera terminée pour 17 heures.

## BATAILLE POUR VINKT

### par le Commandant e. r. Georges HAUTECLER

Notre ami et conseiller historique, le commandant e.r. Georges Hautecler a bien voulu, en prélude à l'inauguration du monument de Vinkt, écrire pour notre bulletin un article rappelant à larges traits ce que fut la bataille pour Vinkt.

Nul plus et mieux que lui n'a étudié, de façon approfondie, tous les combats des Chasseurs Ardennais, et il mérite certainement le titre d'« historien des Chasseurs Ardennais ». Outre de nombreux articles dans des journaux et revues, le commandant Hautecler a publié des études sur les combats de Bodange et de Chabrehez, et un récit fort détaillé de la bataille de Vinkt qui a paru, il y a de nombreuses années, dans « L'Armée — La Nation ». Il vient de terminer la préparation d'un ouvrage sur les massacres de civils et les combats de Deinze où s'est illustré le 5<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais; il achève la mise au point de deux autres sur Vinkt, consacrés le premier à la bataille proprement dite et le second au calvaire des victimes civiles. Rappelons encore son remarquable livre « EVASIONS REUSSIES » de prisonniers de guerre (1).

C'est le 22 mai 1940 au matin que le roi Léopold III prend la décision d'accepter la bataille avec l'armée allemande le long de la Lys et du canal de Jérivation. Depuis cette date, des unités belges prennent position sur la rive ouest de ces deux lignes d'eau.

Le 24 mai, nous trouvons au nord de Nevele la 5<sup>e</sup> division; entre Nevele et le pont de Meulebroek, la 4<sup>e</sup> division et, du pont de Meulebroek vers le sud, la 2<sup>e</sup> division de Chasseurs Ardennais.

Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions dépendent du VI<sup>e</sup> Corps d'Armée. Le 24 mai arrive dans la région la 1<sup>re</sup> Division de Chasseurs Ardennais: le 1<sup>er</sup> régiment à Vinkt et le 3<sup>e</sup> à Lotenhulle. Cette 1<sup>re</sup> division est en réserve d'Armée et ne dépend pas du VI<sup>e</sup> Corps d'Armée.

Le 24 mai, la 56<sup>e</sup> division d'infanterie saxonne arrive, de Nevele à Deinze, au contact des forces belges. Elle ordonne pour le 25 mai l'attaque en force à l'ouest de Deinze et prévoit une attaque secondaire d'un bataillon du 192<sup>e</sup> régiment allemand du colonel Wolf en direction de Meigem.

Le 25 mai à Deinze, l'attaque de la 56<sup>e</sup> division saxonne piétine face au 5<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais du lieutenant-colonel Bourgeois, et ce n'est qu'à la soirée qu'elle parvient à franchir la Lys. Par contre, à Meigem, le colonel Wolf en tête de son II<sup>e</sup> bataillon connaît un succès complet.

La 4<sup>e</sup> division d'infanterie belge, minée par la propagande subversive, s'écroule quasi sans combats. Devant ce succès inattendu, le colonel Wolf dirige ses deux autres bataillons également vers Meigem. Vers 12 heures, un bataillon du 192<sup>e</sup> marche vers Nevele par le sud, un autre vers Zeveren par le nord-est et le troisième bataillon vers Vinkt, le long de la route Nevele-Vinkt. Cependant, la 1<sup>re</sup> Division de Chasseurs Ardennais est alertée, et son mouvement vers Isegem, prévu pour la matinée du 25 mai, est annulé.

Le III<sup>e</sup> bataillon du commandant Philippart du 1<sup>er</sup> régiment de Chasseurs Ardennais prend position à l'est ce Vinkt avec la 7<sup>e</sup> compagnie du commandant Dhuren des deux côtés de la route vers Nevele, tandis que le 1<sup>er</sup> bataillon du major Temmerman prend position à l'est

de la route Vinkt-Lotenhulle entre la lièzière nord de Vinkt et le pont sur le Poekesbeek. Le long du Poekesbeek prennent position des bataillons de Chasseurs à pied et au sud la liaison est réalisée avec le 5<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais au pont sur le Scheerbeek. Un front continu est donc rétabli.

Du côté allemand, le 192<sup>e</sup> régiment saxon est fort encombré par les 6.000 prisonniers de guerre qu'il a capturés sans coup férir, et ce n'est qu'en fin d'après-midi qu'il prononce un gros effort pour s'emparer de Vinkt.

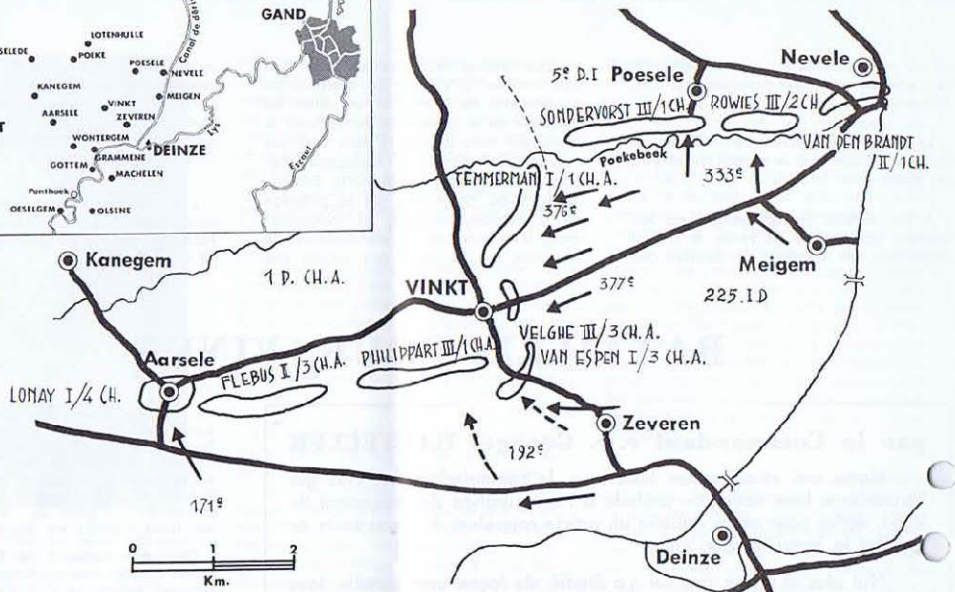
Les Allemands s'avancent en se faisant précéder, au mépris des lois de la guerre, par un écran de prisonniers de guerre belges.

C'est un moment tragique pour les Chasseurs Ardennais: ils doivent abattre des compatriotes s'ils veulent atteindre les Allemands, et s'ils ne tirent pas, c'est le front belge crevé et la route de Tielt ouverte aux Allemands. La mort dans l'âme, le commandant Dhuren fait ouvrir le feu: les assaillants sont repoussés mais une dizaine de prisonniers de guerre belges gisent sur la route. Après ce premier échec, les Allemands s'efforcent de progresser par les champs et les vergers des deux côtés de la route.

Le commandant Dhuren, mortellement blessé au ventre, est évacué; le lieutenant Buron reprend le commandement de la 7<sup>e</sup> compagnie. Il est lui-même tué par un éclat d'obus. Le sous-lieutenant Leflot prend le commandement.

Les Chasseurs Ardennais prononcent un léger recul d'une centaine de mètres, jusqu'à hauteur du poste de commandement de la compagnie, mais en aucun endroit leur front n'est percé. La nouvelle de ce léger recul est arrivée au quartier général de la 4<sup>e</sup> division fortement amplifiée et l'on y croit que Vinkt est perdu. La 4<sup>e</sup> division obtient en conséquence le renfort de deux bataillons du 3<sup>e</sup> régiment de Chasseurs Ardennais (majors Van Espen et Velghe), avec mission de reprendre Vinkt (qui n'est pas perdu) au moyen d'une contre-attaque de nuit.

(1) 256 pp — octobre 1966. Prix 150 F à verser au CCP 162.26 des éditions SOLEDI, 37, rue de la Province, Liège.



Situation au VI CA le 27 mai 1940 à 8 h 30. (D'après un croquis du Cdt Hautecler). La petite carte en haut, à gauche, permet de mieux repérer les localités citées ici.

qui aurait été tué à Aarsele. Nous n'avons pu réunir d'autres informations; l'intéressé ne figurerait pas dans les fiches du MDN.

Nous nous sommes attachés, en vue d'établir une liste aussi complète que possible, des Chasseurs Ardennais tombés au cours de ce qu'il est convenu d'appeler la bataille de la Lys, de réunir les noms pour les autres communes au nord de Gottem, c'est-à-dire plus particulièrement Deince, Vinkt et communes environnantes. On les trouvera ci-après. Ce travail n'a pu être accompli que grâce au concours de l'Administration communale de Vinkt, du service d'Identification et Sépultures du Ministère de l'Intérieur et du Commandant G. Hautecler, «notre» historien. Quels que soient les soins — et le temps — apportés à réunir ces renseignements, ils sont

parfois encore incomplets, et il n'est pas impossible qu'ils contiennent certaines inexactitudes ou omissions. Nous nous en excusons par avance et nous serons reconnaissants à nos lecteurs des éléments d'information complémentaires ou rectificatifs qu'ils voudront bien nous fournir. En ce qui concerne ceux qui sont décédés des suites de leurs blessures, nous avons dû nous borner, faute d'autres éléments, aux décès survenus en mai et juin 1940, dont nous avons eu connaissance.

Il y avait trois frères Hénoumont, originaires de Habay-la-Neuve, au 4e Chasseurs Ardennais. Le plus jeune, âgé de 20 ans, et qui appartenait à l'E.M. du 1er Bataillon, a été blessé le 26 mai à Gottem et il est décédé à l'hôpital de Bruges le 15 juin. L'aîné, le sergent VC, aujourd'hui adjudant payeur à l'E.I. à

Arlon, Robert Hénoumont, qui faisait également partie de l'E.M. 1er Bataillon, perdu le bras droit à la guerre. Enfin, troisième Firmin, (Cie E.M./Régiment) habite actuellement Andenne, et il fait partie de notre section de Namur.

On sera frappé aussi, en lisant le glorieux nécrologe qui suit, de la mort le même jour, à Deinze, des deux frères Peltgen de Meix-devant-Virton.

Enfin, selon le ministère de l'Intérieur, aurait été inhumé à Zeveren un Chasseur Ardennais qui n'aurait jamais été identifié. Son nom serait probablement Estas François ou L'Escaut. Il devrait appartenir au 5 Ch. A. Ajoutons cependant que, selon le commandant Hautecler, qui a consulté tous les dossiers de l'Office central de la Matricule, ce fait serait inconnu au MDN.

### 1 Ch. A.

GRADE	N O M	PRENOM	Année de naissance	Domicile en 1940	UNITE	DECEDE A	Lieu de sépulture définitive	Observations éventuelles
Capit. CI	DHUREN	Raymond	1897	Arlon	7e Cie	Hôpital de Bruges 6.6.1940	Arlon	Blessé à Vinkt le 29 mai
Lieutenant	BURON	André	1908	Liège	7e Cie	Vinkt	Walha	—
Sergent	GILLET	Gustave	1920	Tintigny	2e Cie	Vinkt	Tintigny	—
Sergent	LORENT	Albert	1915	Arlon	7e Cie	Vinkt	Arlon	—
Sergent	NOEL	Florent	1916	Libramont	9e Cie	Vinkt	Libramont	—
1er Sergent	TIBOR	Marlin	1912	Arlon	2e Cie	Ruislede	Gremelange (Martelange)	Blessé à Vinkt
Sergent CSL	VILLERS	Robert	1914	Arlon	2e Cie	Vinkt	Mont-St-Guibert	—
Soldat	BANDIN	Léon	1910	Grapfontaine	7e Cie	Vinkt	Grapfontaine	—
Soldat	BELCHE	Léon	1915	St-Pierre (Libr.)	9e Cie	Vinkt	St-Pierre	—
Soldat	BERTHOLET	Fernand	1913	Bras	7e Cie	Vinkt	Bras	—
Caporal	COIBION	Jules	1915	Neufchâteau	9e Cie	Vinkt	Neufchâteau	—
Soldat	CONTER	Nicolas	1916	Udange (Teorch)	1re Cie	Hôpital de Bruges 2.6.1940	Bruges	Blessé à Vinkt
Soldat	COUSIN	Joseph	1914	Arlon	9e Cie	Vinkt	Jamoigne	—
Soldat	DEROICHE	Elie	1920	Leugnies	10e Cie	Vinkt	Beaumont	—
Soldat	DUBOIS	Adolphe	1919	Namur	2e Cie	Lotenhulle	Namur	—
Soldat	FELLER	Felix	1910	Walzing (Bonnart)	8e Cie	Vinkt	Walzing	—
Soldat	FLAMION	Georges	1917	Bellefontaine	6e Cie	Hôpital de Bruges 15 juillet 1940	Bellefontaine	Blessé à Vinkt
Soldat	GODART	Gilbert-René	1913	Musson	3e Cie	Vinkt	Musson	—
Soldat	GOURDANCE	Jules	1919	Meussin	2e Cie	Vinkt	Meussin	—
Soldat	GOVERNEUR	André	1910	Ans	9e Cie	Vinkt	Vinkt	—
Sold. brancard.	GUILLAUME	Gaston	1913	Halanzy	9e Cie	Vinkt	Houdemont	—
Soldat	JAS	Albert	1913	Nobressart	7e Cie	Vinkt	Nobressart	—
Soldat	LEFEBVRE	Jean	1919	St-Hubert	1re Cie	Vinkt	St-Hubert	—
Soldat	LEGARDEUR	Auguste	1910	Arlon	1re Cie	Vinkt	Arlon	—
Soldat	LICHTFUS	Lucien	1917	Messancy	2e Cie	Vinkt	Messancy	—
Soldat	MATHAËY	Fernand	1909	Toernich	10e Cie	Vinkt	Vinkt	—
Soldat	PUTEMANS	René	1907	Althus	2e Cie	Vinkt	Althus	—
Soldat	SCHARTZ	Albert	1917	Vaux-lez-Rosières	7e Cie	Wingene (Amb. de campagne)	Vaux-lez-Rosières	Blessé à Vinkt
Soldat	VAN DEN BOGAERDE	Hector	1917	Rognée	2e Cie	Vinkt	Rognée	—

### 2 Ch. A.

Soldat	BASTIN	Albert	1915	Neville (Bastogne)	6e Cie	St-André-laz-Bruges	?	Blessé à Kanegem le 27 mai
Soldat	FLUZIN	Félix	1910	St-Pierre (Libr.)	?	Hôpital de Bruges	?	Blessé à Vinkt
Soldat	HENRY	Albert	1915	Villers-devant-Orval	?	Ruislede	Villers-devant-Orval	Renseigné Min. Intérieur; ne figure pas doc. MDN.

### 3 Ch. A.

Lieutenant	BUTSTRAEN	Willy	1914	Vielsalm	3/EM (Off. res.)	Bruges le 15.6.1940	Bruges	Blessé à Vinkt
Sergent	COLINET	Yvan	1913	Vielsalm	8e Cie	Vinkt	Vielsalm	—
Sergent	NINANE	René	1918	Tohagne	2e Cie	Vinkt	Tohagne	—
Caporal	EMOND	René	1911	Chassepierre	9e Cie	Vinkt	Vinkt	—
Soldat	ALEXIS	Victor	1913	Heyd	?	Beernem (27 mai)	?	Blessé à Lotenhulle le 24 mai
Soldat	BONTEMS	Joseph	1919	Mont-lez-Haufalize	2e Cie	Zeveren	Mont	—
Soldat	BRASSEUR	Joseph	1918	Lavaux-Sainte-Anne	3e Cie	Hôpital de Bruges	Lavaux-Sainte-Anne	Blessé à Vinkt

La nuit du 25 au 26 mai donc, les deux bataillons marchent vers Vinkt des deux côtés de la route de Lotenhulle-Vinkt.

A l'aube, le bataillon Velghe relève le bataillon Philippart, et le bataillon Van Espen prend position au sud de Vinkt, car le 5e régiment de Chasseurs Ardennais s'est replié au cours de cette nuit. Du côté allemand, le 192e régiment est relevé par toute une division fraîche, la 225e division de la région de Hambourg. En fin d'après-midi, le 192e régiment prononce encore une violente attaque sur Vinkt, des deux côtés de la route de Nevele-Vinkt mais sans succès, les Chasseurs Ardennais du major Velghe ne cèdent pas un pouce de terrain. La 225e division donne l'ordre d'at-

taque générale pour le 27 mai à 8 h. 30. Le 377e régiment attaque le bataillon Velghe; le 376e le bataillon Temmerman au nord de Vinkt et le 192e le bataillon Van Espen au sud de Vinkt : chaque bataillon de Chasseurs Ardennais est donc attaqué par des forces triples des siennes.

Après une violente préparation d'artillerie de 8 heures à 8 h. 30, les régiments allemands se ruent à l'assaut de Vinkt : ils sont partout repoussés. Ils passent alors à l'attaque méthodique, mais sans grand succès. Les Chasseurs Ardennais postés dans le couvent leur mènent particulièrement la vie dure. Vers 12 heures, le 377e régiment donne l'ordre aux quelques éléments qui ont pénétré dans Vinkt de se replier à

l'est du village sur lequel va s'abattre une nouvelle préparation d'artillerie. A peu près au même moment, les Chasseurs Ardennais reçoivent également un ordre de repli : le contact est perdu. Ce n'est qu'à 15 h. 30 que le 377e régiment allemand pénètre enfin dans Vinkt démunie de défenseurs. C'est ce régiment qui s'est rendu tristement célèbre par ses crimes de guerre à Vinkt et Meigem. Rendus furieux par leurs lourdes pertes, en proie à la psychose des franc-tireurs, les Allemands massacrent quatre-vingt-six civils dont le plus jeune a 13 ans et le plus âgé 89 ans. Les sacres débutent dans la matinée du 27 mai au cours de l'attaque et se continuent le 28 mai, après la capitulation de l'armée de campagne belge.

## CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES EN 1940 DANS LA REGION DEINZE-VINKT

Dans notre précédent numéro, nous avons donné la liste de nos camarades des 4e et 6e Chasseurs Ardennais ayant trouvé la mort à Gottem et dans les communes avoisinantes. Il s'agissait uniquement de ceux dont les corps ont été relevés sur les territoires des communes citées, à l'exclusion des blessés décédés en cours de transfert ou dans les hôpitaux. Il est extrêmement difficile de réunir des indications complètes à cet égard.

Nous sommes toutefois en mesure d'ajouter quelques noms à notre liste :

**1 Ch. A. :**  
— Soldat HENOUMONT René, 1er bataillon, né en 1920; blessé à Gottem

le 26 mai et décédé à Bruges le 15 juin. Inhumé à Habay-la-Neuve.

**6 Ch. A. :**  
— Soldat BETRAINS Louis, né en 1912 à Tirlemont. Tué à Aarsele. Serait inhumé à Tirlemont - Chevroy.

— Soldat CERFONT Edouard de Nessonvaux. Blessé à Gottem et décédé à l'hôpital de Bruges. Inhumé dans son village natal.

— Soldat COULON Jean, né en 1909 à Gros-Fays. Blessé à Gottem et décédé à Bruges. Inhumé à Baillamont.

— Soldat STAS Léon de Liège où il est inhumé. Lui aussi, blessé à Gottem et décédé à l'hôpital de Bruges.

— Enfin, le ministère de l'Intérieur nous a communiqué le nom d'un soldat YANSENNE Eugène originaire de Beyne-Heusay où il serait inhumé et

GRADE	N O M	PRENOM	Année de naissance	Domicile en 1940	UNITE	DECEDE A	Lieu de sépulture définitive	Observations éventuelles
Soldat	CHARLIER	Jean	1914	Heyd	5 <sup>e</sup> Cie	Ostende (8 ou 9 juin 1940)	Heyd	Blessé à Vinkt
Soldat	COIRION	Michel	1914	Remagne	2 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Remagne	—
Soldat	CLAUDE	Cyrille	1914	Cherain	6 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Cherain	—
Soldat	CROISIER	Constant	1908	Aye	2 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Aye	—
Soldat	DROUGUET	Jules	1915	Grand-Halleux	9 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Grand-Halleux	Ordoon, du s/lr de Saint-Hubert - Blessé à Vinkt
Soldat	DUVIVIER	Albert	1919	Vielsalm	10 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Vielsalm	—
Soldat	ETIENNE	Léonard	1912	Cherain	?	Wingene (Ambulance de camp.)	?	Blessé à Vinkt le 27 mai
Soldat	FABRY	Albert	1916	Ortho	3 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Ortho	—
Soldat	GENIN	Jules	1913	Tavigny	3 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Tavigny	—
Soldat	GERARD	René	1919	Soy	1 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Soy	—
Soldat	HAZEE	Albert	1915	Mont-le-Ban	9 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Mont-le-Ban	—
Soldat	HENROTHIN	Léon	1912	Jemelle	6 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Juseret	—
Soldat	HUET	Albert	1914	Odeigne	7 <sup>e</sup> Cie	Klerken (Dixmude) le 27 mai	Odeigne	Blessé à Vinkt
Soldat	MARETE	Michel	1914	Mabompré	2 <sup>e</sup> Cie	Ciney	Bastogne	Blessé à Vinkt
Soldat	MASSON	Emile	1914	Ciney	6 <sup>e</sup> Cie	Ciney	Klerken (Dixmude) le 27 juin 1940	Blessé à Vinkt
Soldat	MERTENS	Jean	1912	Recht	10 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Vinkt	—
Soldat	PIROTTE	Albert	1916	Izier	2 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Izier	—
Caporal	POLLET	Hilaire	?	?	?	Lotenhulle (24 mai)	CM/La Panne	—
Soldat	RAUCROIX	René	1910	Vielsalm	2 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Vielsalm	—
Soldat	THIRION	Jules	1911	Samrée	10 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	St-André-lez-Bruges le 28 mai	Blessé à Vinkt le 27 mai
Soldat	VERHEGGEN	Louis	1914	Houffalize	2 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Petit-Thier	—
Soldat	WILLEM	Léonard	1915	Wanne	8 <sup>e</sup> Cie	Vinkt	Wanne	—

## 5 Ch. A.

Lieutenant	NOEL	Paul	1909	Fontenoille	3/EM off. munitions	Vinkt	Fontenoille	—
Lieutenant	PETIT	Maxime	1909	Orchimont	7 <sup>e</sup> Cie	H.M. de Lichtervelde le 27 mai	?	Blessé à Zeveren, le 26 mai
S/Lieutenant Adjudant	BURNET HENRIETTE	Auguste Achille	1916 1917	Houdemont St-Servais	1 <sup>re</sup> Cie 5 <sup>e</sup> Cie	Meigem	Houdemont St-Servais	—
Sergent	BERNAIR	Léon	1915	Sailles	2 <sup>e</sup> Cie	Meigem	Sailles	—
Sergent	MARCHAL	René	1910	Wardin	1 <sup>re</sup> Cie	Meigem	Wardin	—
Soldat	KOSSIGNON	Camille	1920	Jamoinne	8 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Jamoinne	—
Soldat	HOMPRE	Auguste	1912	Hompré	3 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Sibret	—
Soldat	ANDRE	Jean	1914	Bleid	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Latour	—
Soldat	BANDIN	Henri	1913	Bertrix	1 <sup>re</sup> Cie	Deinze	Bertrix	—
Soldat	SARHOLOME	Marcel	1920	Noville (Bastogne)	1 <sup>re</sup> Cie	Zeveren	Noville	—
Soldat	BOSSICART	Maurice	1917	Tournay	7 <sup>e</sup> Cie	Roulers (29 mai)	?	Blessé à Deinze, le 24 mai
Soldat	BOUCHAT	Jules	1911	Faulx-les-Tombes	4 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Faulx-les-Tombes	—
Soldat	BRASSEUR	Joseph	1917	Sugny	4 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Bouillon	—
Soldat	CHARNEUX	Henri	1906	La Roche-en-Ardenne	6 <sup>e</sup> Cie	Deinze	La Roche-en-Ardenne	—
Soldat	COISME	Marius	1920	Libin	1 <sup>re</sup> Cie	Deinze	Libin	—
Soldat	CREFELLE	Roland	1913	Sugny	4 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Sugny	—
Soldat	DEVALTE	Marcel	1914	Bioul	7 <sup>e</sup> Cie	Aarsole	Bioul	—
Soldat	DUMONCEAUX	Fernand	1917	Haut-Fays	1 <sup>re</sup> Cie	Meigem	Haut-Fays	—
Soldat	DUTERME	Albert	1917	Louche-St-Denis	1 <sup>re</sup> Cie	Gand (31 mai)	?	Blessé à Neigem, le 23 mai
Soldat	FAGNY	Léon	1911	Merbahen	4 <sup>e</sup> Cie	Alost (27 mai)	?	Blessé à Deinze, le 25 mai
Soldat	FINEUSE	Abel	1914	Assenois (Neufchâteau)	7 <sup>e</sup> Cie	Gand (juin 1940)	?	Blessé à Deinze, le 23 mai
Soldat	FLAMION	Marcel	1911	Bellefontaine	6 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Bellefontaine	—
Soldat	FOCANT	Camille	1917	Wellin	4 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Wellin	—
Soldat	GOBERT	Emile	1920	Suxy	2 <sup>e</sup> Cie	Meigem	Suxy	—
Soldat	GRESSE	René	1913	Langwilly	1 <sup>re</sup> Cie	Deinze	Langwilly	—
Soldat	HAUTOT	Marcel	1913	Wellin	10 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Mosbourg	—
Soldat	HERMAN	Jean	1911	Noville (Bastogne)	6 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Noville	—
Soldat	HINQUE	Albert	1913	Villers s/Semois	2 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Villers s/Semois	—
Soldat	HENNON	Georges	1918	Moriehen (Cugnon)	1 <sup>re</sup> Cie	Meigem	Moriehen	—
Soldat	KAISER	Arthur	1912	Ebly	3 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Ebly	—
Soldat	LOUVIGNY	Paul	1912	Juseret	3 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Juseret	—
Soldat	MINET	Roger	1919	Bertrix	2 <sup>e</sup> Cie	Hôp. Bruges (27 mai)	?	Blessé à Aarsole, le 27 mai
Soldat	MOUTHUY	Vital	1910	Moustier-s/Sambre	8 <sup>e</sup> Cie	Alost (21 juin 1940)	Moustier-s/Sambre	Blessé à Deinze, le 25 mai
Soldat	NICLOUX	Charles	1911	La Roche-en-Ardenne	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	La Roche-en-Ardenne	—
Soldat	PELTGEN	Edouard	1909	Meix-devant-Virton	6 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Meix-devant-Virton	—
Soldat	PELTGEN	Paul	1907	Meix-devant-Virton	5 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Meix-devant-Virton	—
Soldat	PELTIER	Jean	1910	Berchem-Ste-Agathe	8 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	Berchem-Ste-Agathe	—
Soldat	PERLOT	René	1918	Herbeumont	6 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Herbeumont	—
Soldat	QUOIBION	Jules	1920	Tournay (Neufchâteau)	1 <sup>re</sup> Cie	Deinze	Libramont	—
Soldat	RESER	Jean	1920	Our-Opont	1 <sup>re</sup> Cie	Meigem	Our-Opont	—
Soldat	ROSSIGNOL	Georges	1913	Ethe	3 <sup>e</sup> Cie	H.M. de Lichtervelde le 26 mai	?	Blessé à Zeveren, le 25 mai
Soldat	SIZAIRE	Jules	1913	Couvreur (Dampicourt)	6 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Couvreur	—
Soldat	STALLAERT	Pierre	1907	Lacken	8 <sup>e</sup> Cie	Zeveren	?	Blessé à Vinkt, le 23 mai
Soldat	STEINFORT	Arène	1920	Flemierge	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Givroulle-Flemierge	—
Soldat	TAHAY	Jean	1912	Samrée	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Samrée	—
Soldat	TALBOT	Nestor	1910	Hollange	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Hollange	—
Soldat	THIRY	Henri	1911	Mellier	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Mellier	—
Soldat	THOMAS	Urbain	1914	Meix-devant-Virton	7 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Meix-devant-Virton	—
Soldat	VANDER STEEN	Patru	1907	Virton	4 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Virton	—
Soldat	VIEGELS	Albert	1913	Wambeek	5 <sup>e</sup> Cie	Deinze	Wambeek	—



# COUPS DE BOUTOIR

## UN MINISTRE QUI SE DISTINGUE

Que penser de ces Ministres qui parviennent à mobiliser la quasi-totalité de leurs administrés contre eux ? Celui de la Santé Publique avait préparé une série de projets de loi sur l'ordre des médecins et sur l'art de guérir que l'ensemble des intéressés estimaient inadmissibles. Ils sont heureusement parvenus à obtenir entière satisfaction auprès du Premier Ministre. De nouveaux projets furent rédigés. Le même Ministre voulait également fusionner les œuvres de guerre contre l'avis des anciens combattants, mais il n'a heureusement pas eu le temps de mettre son projet à exécution. Immédiatement après le désaveu le même déclencha une sérieuse bagarre avec les pharmaciens au sujet de textes de loi que les intéressés ne pouvaient admettre : l'affaire n'était pas liquidée lorsque le gouvernement tomba. Il est vraiment inadmissible que des ministres détenteurs d'un portefeuille concernant une matière ou un domaine dans lequel ils sont absolument incompetents aient la prétention de vouloir tout réformer sans solliciter l'avis des intéressés.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le Cardinal Suenens a reçu la première médaille européenne, celle de l'association des Amis de Robert Schuman, pour son action en faveur de l'Europe Unie. Domage qu'il n'ait pas d'abord mérité une distinction belge pour son action en faveur de la Belgique unie...

## AU SOLDAT INCONNU

Décidément la police bruxelloise n'a pas de chance. Elle a été critiquée pour ne pas être intervenue lors de la scandaleuse manifestation des inciviques du Sint-Lukas Instituut, elle le fut encore dans la suite lorsque, le 21 février, elle a dispersé un groupe de 250 étudiants de l'Institut Cardinal Mercier accompagnés de leurs professeurs qui allaient déposer des fleurs en réprobation de la profanation que venait de subir la tombe de l'Inconnu. Justification : la manifestation n'avait pas été autorisée. Mais ne pouvait-on pas croire que cela n'était plus nécessaire ?

## INCIVILE

A Alost, lors de l'enterrement d'un ancien combattant de 1914-1918, le prêtre a fait enlever le drapeau national qui recouvrait le cercueil et a interdit que l'on joue la Brabançonne à la fin de la cérémonie. Ce n'est pas la première fois que cela se produit : ce qui prouve qu'il n'y a pas de sanctions de la part des autorités religieuses.

## LIBERTE, LIBERTE CHERIE

Une loi va fixer les heures d'ouverture et de fermeture des magasins de détail. On a déjà imposé un jour de fermeture par semaine, mais il y en a qui estiment que cela n'est pas encore suffisant. Ces lois ne peuvent se justifier que pour les magasins qui emploient du personnel, mais nous avons en Belgique des milliers de petits magasins tenus par des ménages qui sont tout de même libres de faire ce qui leur plaît. En principe, pareille loi ne peut favoriser que les grands magasins à qui les petits détaillants ouvrent et qui ferment tard font une sérieuse concurrence.

## MASSACRE DES OISEAUX

Tous les pays européens adressent des protestations indignées aux présidents de la Chambre des Représentants et du Sénat au sujet des hécatombes d'oiseaux qui ont lieu chaque année à l'occasion du passage des oiseaux migrateurs au-dessus de notre pays où plus de 28.000 tondeuses sont à l'affût. La Belgique est le seul pays européen où cela est autorisé. « En Belgique on assassine les oiseaux » titre un journal allemand. Nous n'avons pas lieu d'être fiers.

## GENEREUSE AMERIQUE

En 14-18 c'est grâce à l'aide américaine en hommes, armement, munitions, vivres, équipements divers que la guerre a pu être gagnée, d'autant plus que les Russes qui voulaient faire leur révolution s'étaient retirés de la bagarre. La guerre finie ce sont les dollars de l'Uncle Sam qui ont permis aux alliés de se relever. Actuellement le monde, et principalement les pays européens doivent encore MILLE MILLIARDS aux Etats-Unis. N'empêche qu'en 1940-1945 les Américains ont récidivé. On serait curieux de connaître le montant actuel de la dette suite à la deuxième guerre mondiale. Un proverbe populaire dit : « si tu veux rester en bons termes avec tes amis ne leur prête pas d'argent ». Aussi les Etats-Unis n'ont plus guère d'amis dans le monde. On a même tenté de créer un mouvement destiné à crouler le collar qui s'est trouvé dans une situation délicate suite à une balance des paiements déficitaire. Pour le moment les Américains se font tuer et dépensent des milliards au Vietnam où ils veulent empêcher les communistes de se rendre maîtres de toute l'Asie. Dans tous les pays on organise des manifestations au cours desquelles les Etats-Unis sont diffamés et insultés. Beaucoup de gouvernements étrangers possédés par un mauvais esprit politique à l'égard des Etats-Unis, dit le Times, seraient ravis de voir le dollar dévalué et dans ce but il y a de nouveaux des achats massifs d'or.

## LA LIBERTE NE SE MANGE PAS

Il n'est pas étonnant de constater que les pires ennemis des quelques rares pays qui sont encore sous tutelle sont surtout ceux à qui on a accordé l'indépendance il y a quelques années. En général, de cette indépendance ils n'ont rien su faire : ils sont dans la misère, ils manquent de tout. Ils sont passés de la tutelle paternelle d'un pays civilisé à la dictature tyrannique d'un des leurs, plus ou moins évolué, dont la principale préoccupation est de mettre le plus de millions possible de côté en vue du jour où ils seront déposés. Les populations de ces pays sont en général plus malheureuses qu'auparavant. Elles ont envie de combiner leurs frères noirs de l'Angola de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie, et dont la situation est indiscutablement enviable comparée à la leur. C'est pourquoi lors de la dernière réunion de l'O.U.A. on a estimé indispensable de faire disparaître ces mauvais exemples, et Haïlé Sélassié, « Roi des Rois », Empereur et dictateur d'Ethiopie a proposé tout simplement de « libérer » ces pays par la force.

## AU MOYEN-ORIENT

Voilà dix mois que la guerre des six jours est terminée et les choses sont toujours au même point. Israël ignore superbement les sonnettes de l'O.N.U. lui enjoignant de rentrer dans ses anciennes frontières, comme d'habitude on refuse toujours catégoriquement d'engager de négociations avec qui que ce soit d'autre que les Arabes. D'autre part ce n'est pas sans inquiétude que l'on voit l'U.R.S.S. procéder au réarmement massif des Arabes, et principalement des Egyptiens. Il est question, d'autre part, que la France fournisse des avions et des chars à l'Irak en échange de pétrole. Les Etats-Unis, eux, jouent honnêtement le jeu : ils réarment les deux camps.

Est-ce que, hypocritement, les grands ne fournissent pas du matériel aux Arabes en se disant que le meilleur moyen d'arriver enfin à une solution c'est de leur donner la possibilité d'attaquer Israël avec des chances de succès, étant donné qu'ils sont toujours dévorés par l'idée d'un revanche ? Il est certain qu'une attaque massive concertée sur tous les fronts mettrait Israël dans une pénible situation. Malgré l'indiscutable valeur de ses officiers et de ses soldats, on ne voit pas comment il lui serait possible de se défendre sur les immenses frontières qu'elle occupe actuellement. Israël ne compte que 2.500.000 d'habitants alors qu'il y en a près de 50.000.000 dans le camp de Nasser. Et puis il est certain que l'URSS prendra ses précautions pour que cette fois les 50 milliards de matériel qu'elle vient de fournir à l'Egypte n'aient plus rempli les dépôts et parcs de Dayan.

## ABDICACION

Comme les communistes de Pékin et de Moscou l'Evêque de Bruges, Mgr Desmedt, a fait publiquement son autocritique. Il a dit qu'il s'était grossièrement trompé, et il l'a dit grossièrement. Il a renié la signature qu'il avait apposée sur le mandement de mai 1966 et s'est rangé du côté de ceux qui pendant de longs mois l'avaient insulté, avaient insulté ses collègues et le Primate de Belgique, ceux, enfin, qui avaient insulté l'Eglise. Il préfère la compagnie de ceux qui insultent, qui menacent, ceux qui prêchent la haine et ne connaissent que la violence. Les racistes, les successeurs des V.N.V. Ce qui est plus grave encore, c'est que pour se livrer à ce spectaculaire retourneement, il a attendu la veille du jour où le Collège épiscopal devait se réunir pour prendre une décision au sujet de l'Université de Louvain. L'attitude de Mgr Desmedt a été appréciée à sa juste valeur par les émouleurs de Louvain. Déjà des étudiants sont allés lui porter une grosse gerbe de fleurs, tandis qu'à Malines, d'autres criant l'ancien slogan « Suenens buiten » se sont rendus devant le palais épiscopal en hurlant : « Desmedt Kardinaal... ». Faut-il rappeler que les autres évêques flamands se sont ralliés à la manière de voir de l'Evêque de Bruges ?

## STATUT DE BRUXELLES

Les flamings exigent un statut garantissant les droits des Flamands dans la capitale. Ils ont déjà les fameuses lois linguistiques leur assurant, dans une agglomération comptant plus de 75 % de francophones 50 % des emplois supérieurs dans les administrations de l'Etat et des communes. Pour ce qui concerne les autres emplois, nous avons déjà l'occasion de constater tous les jours qu'ils les occupent déjà tous : poste, police, gendarmerie, transports en commun, télégraphe et téléphone, service des eaux et du gaz, etc., etc. Que leur faut-il encore de plus ?

## LA CRISE

Les extrémistes flamings paraissent effrayés par ce qu'ils ont provoqué dans le pays et essayent d'en rejeter la responsabilité sur les professeurs francophones de Louvain : ce sont eux qui ont rompu le dialogue en refusant de se laisser chasser.



# Les droits des combattants 1940 - 1945

## Distinctions honorifiques

### Médaille du Militaire, combattant 1940/1945

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'arrêté royal daté du 19 décembre 1967 créant la Médaille du Militaire, combattant 1940-1945, a paru au Moniteur belge le 4 janvier 1968. Les mesures d'exécution n'ont pas encore été prises, et nos camarades doivent donc patienter. Il est inutile d'introduire des mandes actuellement : elles seraient renvoyées à leur auteur et ne seraient pas prises en considération. Dès que le moment sera venu, nos actions seront alertées et recevront des formulaires.

Les diverses propositions de bijou et de ruban avaient été examinées, au début d'avril, par la commission restreinte dont fait partie notre ministre, le colonel Bergier, qui, comme les chasseurs Ardennais le savent, a joué un rôle prépondérant dans la création de cette nouvelle distinction.

### Médaille du Volontaire de Guerre Combattant ou R.A. et S.R.A.

Aux termes d'un arrêté royal daté du 16 janvier 1968 et publié au Moniteur du 26 dito, la Médaille Volontaire de Guerre Combattant sera désormais accordée aux citoyens belges et aux étrangers, reconnus membres de la résistance armée bénéficiaires du statut de calle-ci. De même, dite médaille pourra être décernée aux agents renseignements et d'action ainsi qu'aux ressortissants étrangers ayant effectivement appartenu à S.R.A. belges, aux personnes de nationalité belge ayant appartenu à des S.R.A. étrangers ou ayant eu auxiliaires des services de renseignements et d'action.

Ici encore, les arrêtés d'exécution doivent intervenir, et il y a lieu d'attendre ceux-ci ainsi que les formulaires avant d'introduire sa demande.

## Pour les grands invalides de guerre

A notre intervention, le comité de contact des associations patriotiques avait placé parmi ses revendications prioritaires le régime d'égalité en matière de promotions dans les ordres nationaux pour les grands mutilés et invalides des guerres. Le Conseil des ministres du 29 juillet avait pris une décision de principe en ce sens, sur base d'une note que nous avons adressée, et M. Poswick, ministre de la Défense nationale (cf. notre dernier numéro), avait bien voulu personnellement veiller à ce que les mesures d'application interviennent. Il a fallu quelque temps pour qu'il en soit ainsi, en raison des difficultés sur lesquelles nous ne pouvons nous en tenir.

Quoi qu'il en soit, une décision royale du 2 décembre 1967, intervenue sur la proposition du ministre de la Défense nationale, a pour objet d'octroyer aux grands invalides de la guerre 1940-1945 et de la campagne de Corée un régime semblable à celui dont bénéficient les grands invalides 1914-1918. Une promotion peut être accordée immédiatement aux trois catégories suivantes :

- les grands mutilés et invalides à 100 p.c. au moins, bénéficiaires du statut spécial des PGMI ;
- les grands mutilés et invalides à 100 p.c. au moins, non bénéficiaires du statut des PGMI ;
- les amputés de guerre à la suite de blessures, pour autant que leur invalidité atteigne au moins 50 p.c.

Ces promotions ne sont pas accordées à titre esthime et ne donnent pas droit à des rentes ; en outre, les bijoux ne sont pas délivrés par le gouvernement.

D'après les indications qui nous ont été fournies par le ministère de la Défense nationale, cette promotion spéciale devrait, en principe, accorder les grades suivants :

- Croix d'officier de l'Ordre de la Couronne pour les PGMI ;
- Croix d'officier de l'Ordre de Léopold II pour les grands invalides à 100 p.c., non PGMI ;
- Croix d'officier de l'Ordre de Léopold II pour les amputés et émusculés à 50 p.c. au moins ;
- Ceux qui sont déjà titulaires de la distinction honorifique à laquelle ils pourraient prétendre recevront la classe immédiatement supérieure.

Les demandes doivent être introduites directement au ministère de la Défense nationale, Office central de la Matricule, quartier Prince Albert, 24 rue des Petits-Carmes, Bruxelles 1. Elles doivent être accompagnées d'un certificat de bonne conduite, vie et mœurs de date récente, sans timbre (destiné à une administration publique).

## L'augmentation des pensions des invalides et veuves de guerre, etc.

Le projet de loi n° 485 (voir notre dernier numéro, page 8), déposé par le gouvernement sortant, n'a pas été voté par le Parlement avant la dissolution ; il n'avait, en effet, pas dépassé le cap de l'examen en Commission des finances de la Chambre. A noter qu'il avait été déposé le 27 novembre 1967 : nos honorables sont évidemment beaucoup plus rapides quand il s'agit d'augmenter leurs indemnités parlementaires.

Nous rappelons les trois dispositions principales :

- Augmentation des pensions des invalides de guerre de 2 p.c. rétroactivement au 2 janvier 1967, et de 2,5 p.c. à nouveau, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968 ;
- Suppression de l'article 9 § 2 (déductions pour demandes tardives) ;
- Revalorisation des pensions des veuves de guerre, qui sont alignées sur la proportion de 60 p.c. de la pension du grand mutilé à 100 p.c.

Contrairement à ce que pensent certains, la discussion ne pourra pas être simplement poursuivie : cela aurait pu être le cas s'il s'était agi d'une simple fin de session parlementaire, mais à la suite de la dissolution, le projet est devenu caduc. Le nouveau gouvernement devra donc soit déposer un autre projet, soit inclure celui qui nous intéresse dans un projet d'ensemble relevant de la caducité toute une série de projets en instance sous le gouvernement précédent.

Cela signifie que si tout va bien, la loi en question ne verra vraisemblablement par le jour avant juillet ou l'automne prochains.

## Rentes du combattant et de captivité

Nous sommes saisis de nombreuses réclamations à propos du retard dans la liquidation des nouvelles rentes de combattant et de captivité, créées par la loi du 29 mars 1967.

Le ministère des Finances affirme qu'en ce qui concerne, le rythme de traitement des dossiers est aujourd'hui devenu parfaitement régulier, mais que l'on attend des vérifications de documents au ministère de la Défense nationale. Quant à cette dernière opération, elle peut paraître vexatoire. Il est évident cependant qu'un trop grand nombre de certificats n'étaient pas conformes à la réalité ; ce sont, dès lors, à ces « fraudeurs » qu'il convient de s'en prendre. De ce fait, les services de la Défense nationale sont surchargés, et on les comprend.

Quoi qu'il en soit, à la date du 28 mars, on signalait que sur 60.156 demandes introduites, 20.347 seraient liquidées régulièrement au 1<sup>er</sup> avril 1968, que 5.262 dossiers étaient transmis

pour paiement régulier à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1968, les arriérés étant payés durant le deuxième trimestre, et qu'enfin, 34.547 dossiers étaient en cours de contrôle à l'Administration des finances et au ministère de la Défense nationale.

## Statut des prisonniers de guerre

Nous avons connaissance du fait qu'un certain nombre de prisonniers de guerre ont omis de demander, dans les délais fixés, la carte du PG 1940-1945. Or, les délais d'octroi de cette carte ont été irrémédiablement clos au 31 décembre 1963, et il n'est pas question de les rouvrir ; d'ailleurs, tous les crédits sont désormais affectés.

Il est cependant permis de se demander si les titulaires de la carte des états de services de guerre, sur laquelle on a inscrit leur période de détention comme PG, ne devraient pas voir accepter ce document comme valable.

## Veuves mariées après le fait dommageable

La loi du 24 avril 1958 a fixé à cinq ans, à compter du retour de l'invalidé dans ses foyers, la date du mariage des veuves 1940-1945 susceptibles de prétendre à une pension de veuve d'invalidé de guerre. Ensuite, la loi du 7 juillet 1964 a prolongé ce délai jusqu'au 28 septembre 1965 quand cette dernière était plus avantageuse pour les intéressées.

Le gouvernement n'envisage pas de nouvelle prolongation.

## Office médico-légal

Nous attirons l'attention sur la nouvelle adresse de l'Office médico-légal : Cité administrative de l'Etat, quartier Vésale, 20 Montagne de l'Oratoire, Bruxelles 1.

## Orphelins de guerre majeurs

Le gouvernement avait déposé un projet de loi qui est maintenant, lui aussi, frappé de caducité mais qui tendait à autoriser l'ONAC à apporter son appui moral, leur vie durant, aux orphelins de guerre devenus majeurs, à l'exclusion de toute aide matérielle directe.

## Combattants marins

Un arrêté royal du 24 janvier 1968, publié au Moniteur du 21 février, accorde le titre de « combattant marin » aux Belges qui, pendant la première guerre, ont été enrôlés durant six mois, moins, à bord de navires marchands belges naviguant au service des alliés.

Il sera délivré aux intéressés une carte dénommée « carte des états de services de guerre du combattant marin ». Les dates limites entrant en considération se situent du 10 mai 1940 au 8 mai 1945 ; la dernière date est cependant reportée à bord de ceux qui ont été enrôlés, à bord de navires belges opérant dans l'Océan Pacifique. Il y a diverses assimilations et déchéances, trop longues à reproduire ici.

Les demandes doivent être adressées à l'Administration de la Marine et de la Navigation intérieure, 36 rue Belliard, Bruxelles 4.

## Un Centre d'histoire de la guerre

Depuis des années, un certain nombre d'associations patriotiques réclamaient la création d'un organisme officiel chargé du rassemblement des archives et de la préparation de l'histoire de la seconde guerre mondiale sous tous ses aspects. Notre carence en ce domaine a éclaté plus particulièrement au procès de Vienne du SS Verboven où, du côté belge, faute d'un centre de documen-

tation bien constitué on n'a pas été en mesure de répliquer de nombreuses contre-versions, ni fournir instantanément les documents qui auraient « coïncé » même les juges les plus enclins à l'indulgence.

Donc, sous l'opère gouvernement Harmel, ce dernier, entouré des ministres de la Justice Wigny et des Affaires étrangères Fayat, au cours d'une réunion avec une délégation du Comité de contact des associations patriotiques, avait pris l'engagement de créer une institution officielle de

## Les bonifications des invalides comptent désormais pour l'ancienneté de service.

Depuis plusieurs années, les associations patriotiques — et plus particulièrement certaines d'entre elles — poursuivent la réalisation d'une revendication parfaitement légitime en faveur des agents de tous les services publics ayant eu des activités patriotiques, à savoir : la valorisation «elles-ci dans leur carrière administrative. Il est trop souvent, en effet, que des agents se trouvent défavorisés par rapport à d'autres, plus jeunes ou entrés dans l'administration à la faveur de leur... abstention de service militaire et... temps de paix ou de service civique en temps de guerre.

Deux arrêtés royaux du 9 février 1948, publiés au Moniteur du 23 dito, viennent enfin de donner satisfaction — encore que partiellement — à la demande de rétablir plus d'équilibre en ce domaine. Nous allons exposer, ci-après, la situation antérieure pour suivre par les dispositions des arrêtés et leur critique sommaire.

## Des bonifications d'ancienneté qui étaient de traitement, ...

Après 1914-1918, seuls les invalides de guerre bénéficiaient des bonifications d'ancienneté dans les administrations, sur pied de la loi du 3 août 1919. Ces bonifications furent étendues, par la loi du 27 mai 1947, aux invalides 1940-1945 (a.r. du 22 avril 1952, loi du 14 février 1955 et a.r. du 21 janvier 1967). En réalité, en dépit de leur dénomination, ces bonifications accordaient uniquement aux intéressés un avantage pécuniaire, mais elles ne comptaient pas dans leur ancienneté administrative réelle ; on précisait même qu'elles accordaient une « ancienneté fictive ».

## ... et des bonifications de traitement qui deviennent d'ancienneté

Un arrêté royal du 5 février 1954, qui fut, par la suite, remplacé par un arrêté du 15 avril 1965, créa des bonifications de traitement en faveur des prisonniers de guerre, prisonniers politiques, membres des Forces belges de Grande-Bretagne et des Corps expéditionnaires de la Force publique comptant au moins un an de service. Comme condition supplémentaire, il fallait être entré dans l'administration avant le 31 décembre 1948, ou compter un mois de service quelconque, au moins, dans les services publics au 1<sup>er</sup> février 1946.

Or, il se fit que quand intervint l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1964 concernant l'ancienneté et le classement des agents de l'Etat, on décida de faire compter comme ancienneté de service la période de bonifications de traitement résultant de l'a.r. du 5 février 1954. On omit — par oubli, vraisemblablement — d'éliminer cet avantage, important pour les promotions notamment au premiers bénéficiaires de bonifications, à savoir : les invalides de guerre.

Il en résulte une situation absurde et sans doute inédite : ceux à qui la loi décernait des bonifications qu'elle dénommait « d'ancienneté » ne percevaient que des bonifications de traitement, tandis que ceux auxquels la loi avait

la guerre. Le Comité de contact créa, en son sein, une commission spécialisée de cinq personnes qui étudia de façon approfondie le problème et présenta plusieurs projets au gouvernement. C'était le président de notre Fraternelle qui y représentait les combattants militaires.

Les dernières discussions eurent lieu avec les deux ministres de l'Education nationale, et il fut finalement décidé de créer auprès des Archives générales du Royaume un « Centre de recherches

et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale ». Cette intention a été concrétisée dans un arrêté ministériel portant la date du 13 décembre 1967 et publié au Moniteur du 10 février 1968.

Malheureusement, la dissolution est intervenue avant que le Centre puisse être installé et que soient désignés les membres du comité scientifique qui doit en assurer la gestion. Il paraît d'ailleurs que beaucoup s'agitent pour en faire partie, et parmi eux, certains de ceux qui ont toujours dédaigné ce problème.

# Succès partiel pour la valorisation des services patriotiques dans les services publics

accordé des bonifications expressément dites « de traitement » bénéficiaient, en réalité, de bonifications d'ancienneté. Une belle histoire administrative de tous.

## Revendications

Nous avons, le premier, discerné cette ahurissante anomalie. Nous l'avons signalée, au cours de réunions du groupe de travail créé par le gouvernement avec le Comité de contact des associations patriotiques. Par la suite, nous avons alerté le Premier ministre, le ministre de la Fonction publique, tandis que notre camarade, le député Gillet, voulait bien poser une question parlementaire à ce sujet. La FNI s'est tout normalement associée à cette revendication, admettant aussi par la FNAPG. Très vite d'ailleurs, lors des réunions susdites, les représentants de l'administration conviennent que la situation était anormale.

Les associations patriotiques présentaient d'autres revendications sur le problème de la valorisation des services de guerre :

- 1) Reconnaisant qu'il n'y avait pratiquement pas eu de recrutement à l'Etat avant le 31 décembre 1948, on demandait de reporter la date ultime d'entrée en service, pour tous les bénéficiaires de bonifications, au 27 juillet 1955, soit deux ans après la loi de la dernière régularisation des temporaires ;
- 2) On réclamait la valorisation de tous les services patriotiques ;
- 3) On demandait que comptent les services à partir de six mois, et non plus d'un an.

## Une promesse

Le Conseil des ministres, dans le cadre des décisions en faveur des victimes de la guerre prises le 29 juillet 1956, fit connaître que le ministre de la Fonction publique avait été chargé d'étudier une formule permettant de valoriser les années de guerre dans la carrière administrative... L'étude en question prit près de deux ans.

## Enseignement

- Une première mesure est intervenue, particulièrement aux membres du corps enseignant. Un arrêté royal du 15 mars 1967 (Moniteur du 14 avril) valorisa dans la carrière des intéressés :
  - la période de mobilisation du 26 août 1939 au 28 mai 1940 ;
  - le temps passé dans les Forces belges de Grande-Bretagne, les Corps expéditionnaires de la Force publique, ou encore en captivité comme PG ou PP, entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 ;
  - le temps d'interruption de l'enseignement pour entrer dans la clandestinité et ayant valu le titre de Résistant.

## Les autres

Il fallut, paraît-il, surmonter beaucoup de difficultés techniques pour arriver aux arrêtés du 6 février 1968 dont nous avons parlé en débutant. Si ces derniers donnaient de larges satisfactions, elles n'en sont cependant que partielles. Voici

une analyse sommaire des dispositions.

- 1) Sont maintenues les bonifications d'ancienneté de service créées par l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1964 pour les bénéficiaires de bonifications de traitement désignés par l'arrêté royal du 15 avril 1965. La période ultime pour entrer dans l'administration est, pour les intéressés, reportée au 27 juillet 1955, à la condition qu'ils apportent la justification que seuls les faits de guerre ne leur ont pas permis d'entrer plus tôt dans les services publics ; la justification en question doit être appréciée, dans chaque cas, par le ministre dont dépend l'agent et recevoir l'accord du ministre qui a dans ses attributions la Fonction publique.
- 2) Les bonifications des invalides de guerre deviennent des bonifications d'ancienneté de service, comptant notamment dans la carrière des intéressés et pour leur classement. Cependant, la date ultime d'entrée en service demeure fixée au 27 mai 1949. Le temps compté pour l'ancienneté de service équivaut au nombre de semestres qui ont été retenus pour le calcul des bonifications de traitement des intéressés ; on doit déduire du temps ainsi considéré toute période qui a déjà été admise pour la fixation de l'ancienneté de service de l'agent.
- 3) La limite du 1<sup>er</sup> février 1949 pour pouvoir se prévaloir d'un mois, au moins, de service dans l'administration est reportée au 1<sup>er</sup> septembre 1955.

## Ce qui manque

Il y a donc satisfaction pour les invalides de guerre, encore qu'il ne soit pas logique de ne pas reporter, pour eux aussi, la date d'entrée en service au 27 juillet 1955. On peut formuler, à l'égard des dispositions qui viennent d'intervenir, deux autres critiques :

- a) Pourquoi, en dehors des invalides de guerre, les bonifications d'ancienneté sont-elles limitées aux PG, PP, anciens de Grande-Bretagne et de la Force publique ? Pourquoi on exclut-on les services militaires effectifs de combattants en mai 1940, ceux dans la résistance armée, dans les services de renseignements et d'action, et même la mobilisation, bonifiée aux enseignants. Il est, certes, légitime de réparer le préjudice subi par les PP, les PG et les autres, encore que beaucoup des membres des Forces belges de Grande Bretagne aient... combattu dans les bureaux de Londres, mais il est, en même temps, inadmissible que l'on refuse de compter les autres services, parfaitement valables.
  - b) L'exigence d'une preuve pour pouvoir bénéficier de la date du 27 juillet 1955 nous paraît devoir conduire à des difficultés sans nombre. Il y aura nécessairement un arbitraire considérable, suivant la position de chaque ministre et ces sous-ordres ayant préparé la décision. Des cas identiques recrocut des solutions différentes. Cette exigence devrait être rapportée, et il faudrait une automacmé absolue pour tous ceux qui peuvent se prévaloir des services énumérés.
- Voilà un exposé synthétique. Il nous est impossible de l'out écrire, de tout expliquer. Nous sommes à la disposition de ceux qui auraient des cas particuliers à soumettre, et nous pourrions aussi l'améliorer de ce qui a été obtenu.

## Des journalistes allemands

# ont rendu visite au 1er Chasseurs Ardennais...

La presse allemande a rendu visite récemment au 1<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs Ardennais. Nous avons reçu la traduction en langue française des articles publiés dans le « SIEGKREISRUNDSCHAU » des 11, 13, 14, 15 et 16 novembre 1967. L'auteur, M. Eduard Lauterbach, a bien voulu en autoriser la reproduction dans notre bulletin. Nous donnons ci-dessous une suite de l'article, paru dans notre n° 72 du quatrième trimestre de 1967.

### II. — LES CHASSEURS S'ENTRAÎNENT JOURNELLEMENT AU CORPS A CORPS (Suite)

La piste, longue d'environ 200 m, est surmontée en 4'14" ! Les hommes soufflent, des gouttes de sueur perlent sur leur front.

« Le résultat est bon », déclare le chef de peloton satisfait, « mais le temps peut encore être amélioré. »

Les Chasseurs passent en moyenne deux heures par jour sur la piste d'obstacles.

« Ce n'est pas uniquement la force qui décide pour ces exercices mais cela dépend beaucoup plus d'une technique à acquérir, nous explique, dans un allemand irréprochable, le 1<sup>er</sup> Sergent Misenta, qui est un des formateurs.

L'adjoint de peloton est stationné en RFA depuis dix-huit ans. Il a connu sa femme, qui est Allemande, à Porz et il habite maintenant Troisdorf.

« Je me sens ici chez moi », assure-t-il en souriant. Acclimatation.

Le lieutenant Segers, officier d'Etat-Major chargé des relations publiques, s'est lui aussi acclimaté. Chaque fois que nous avons été en congé en Belgique nous retournons finalement « à la maison » — ce qui signifie le logement à Sieburg-Porz. Ce sympathique et obligant officier s'occupe avec compétence de la conduite des journalistes. L'activité du bataillon cesse à midi. Peu après 12 h les Chasseurs se dirigent vers le réfectoire. C'est vendredi. Le poisson et les pommes de terre figurent au menu.

Après le repas, les hommes jouissent jusque 14 h d'un repos bien mérité.

Au réfectoire nous avons rencontré deux soldats parlant allemand.

Eric Deekens, mécanicien en profession, domicilié à Liège. Il est en service depuis quatre semaines et connaît l'Allemagne pour y avoir effectué des voyages auparavant.

Claude Dehon est aux Chasseurs Ardennais depuis deux semaines. Il étudie l'anglais, l'allemand et l'italien. Il espère devenir interprète. Les deux soldats sont fortement intéressés aux contacts avec la population.

Ils aimeraient être invités de temps en temps dans une famille allemande.

« Comment les Chasseurs passent-ils leur temps ? » demandons-nous à notre accompagnateur, le lieutenant Segers.

« Chaque compagnie possède une salle TV. Avec ces appareils, on peut capter les programmes belges et allemand. Tous les soirs, des films sont projetés au cinéma de la Brigade. »

Difficultés de langues.

En règle générale les soldats peuvent sortir tous les jours de 18 h 30 à 22 h. Ils vont généralement à Spich.

« La difficulté de langue est un handicap », quo l'officier belge regrette.

Le dimanche, le commandant de compagnie peut accorder le quartier libre à son personnel. Afin de connaître le pays et les habitants les Chasseurs organisent des voyages en bus vers Cologne, Bonn, Brühl et autres lieux renommés.

Les soldats doivent renoncer à leur voiture personnelle pendant leur présence à la caserne. Avec leur petite soie — environ 1 Mark par jour — ils ne peuvent faire de grandes folies. En contrepartie ils peuvent retourner gratuitement en congé pendant une semaine six fois par an, en train militaire.

Le lieutenant Segers nous fait voir la cantine où règne la plus grande propreté. Elle permet aux Chasseurs de passer les soirées libres. Ils ne sont pas obligés d'y venir en tenue de sortie et ils trouvent une atmosphère dépourvue de contrainte. Celui qui n'a pas été rassasié au repas du soir peut s'y procurer une collation supplémentaire.

Un verre de bière belge ne coûte que 25 Pfennigs. Elle est bonne.

Les dépenses des Belges assurent directement l'économie du pays.

« Mille familles belges habitent la garnison de Spich, chaque famille dépense environ 500 Marks par mois », raconte le lieutenant Segers. Ce qui atteint environ 1/2 million par mois. Si on ajoute à cela les dépenses des casernes, cette somme s'élève même à 700.000 Marks.

Le citoyen de la République n'a aucun impôt à payer pour les Forces belges. Contrairement aux Anglais et aux Américains, la Belgique supporte elle-même les frais de stationnement de ses troupes. Toujours est-il que la moitié des 110.000 hommes de l'armée belge se trouve sur le territoire de la République fédérale. La 1<sup>re</sup> Division dont dépend la 7<sup>e</sup> Brigade, est stationnée dans les environs de Cologne.

Au Mess Officiers, le commandant du bataillon, le Colonel Delogne et son commandant en second, le Major Humblot

nous attendent. « Le 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais est le plus beau bataillon d'infanterie », affirme solennellement le commandant de bataillon. Le bataillon des Chasseurs Ardennais est la seule unité de l'armée belge dans laquelle les officiers, grâce au caractère spécial de l'unité, portent le béret au lieu du képi. Les deux officiers ajoutent qu'ils sont venus volontairement en Allemagne et espèrent avoir les meilleures relations possibles avec la population. Des exemples de collaboration fructueuse et d'aide réciproque suffisent. Le lieutenant Segers cite deux exemples récents : En juillet la société sportive de Spich demanda l'aide pour la construction d'un terrain de sport. Le bataillon s'en est emparé et s'est chargé du transport des terres qui aurait coûté 130.000 Marks. Le 18 novembre le bataillon a mis dix véhicules à la disposition de l'association Caritas de Porz.

### LES CHASSEURS N'ACCORDENT AUCUNE GRACE A L'ADVERSAIRE

#### Le service de l'après-midi à Spich

La presse a passé une journée entière parmi les soldats du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais. Dans les deux éditions précédentes, nous avons relaté le début du service depuis le réveil jusque midi. Après le repas, à 14 h précises, le 3<sup>e</sup> peloton de la 1<sup>re</sup> Cie se met en marche pour une entreprise de patrouille dans la Wahnerheide. Le temps n'est pas tout à fait idéal.

Il pleut à verse depuis des heures mais le programme d'exercice ne tient aucun compte des intempéries. Dans une partie boisée proche de la caserne, le Commandant de la 1<sup>re</sup> Compagnie, le capitaine Lefebvre, donne briefing à son chef de peloton, déroulement de l'exercice et la tâche assignée aux sections. Le 1<sup>er</sup> sergent Alvoet a pris le commandement du peloton en l'absence du chef de peloton qui est blessé — situation qui peut également se passer en cas de nécessité.

Dix minutes plus tard, le chef de peloton donne ses instructions aux trois chefs de sections. L'adjoint de peloton se trouve à plus de 100 m avec le gros du peloton. Le chef de peloton communique par radio et le peloton doit se rendre, quelles armes et équipement emporter. Départ de la patrouille à 14 h 10. Des ordres complémentaires qui, vu leur importance, ne peuvent être communiqués par radio sont transmis par courrier. Entre-temps, sur ordre de son supérieur, un chef de section dessine à la craie, sur deux pans de tente, le croquis de la position. Les plans baïonnettas. A 14 h 37 le peloton rejoint son chef. L'approche se fait tellement silencieusement qu'on ne remarque qu'au dernier moment les Chasseurs dans leur camouflage. Chaque groupe est rapidement et en peu de mots mis au courant de sa mission.

(A Suivre.)

## MILICIENS...

### ...prioritaires

M. Poswick, ministre de la Défense nationale, a décidé de supprimer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, l'obligation, pour les miliciens non prioritaires légaux, de souscrire un engagement de trois mois en supplément de leur terme de service normal de douze mois s'ils voulaient faire leur service dans une garnison en Belgique.

Quels seront désormais les critères qui joueront, en priorité, pour affecter des miliciens à des unités stationnées en Belgique ?

Il y a, d'une part et d'abord, les prioritaires légaux et, d'autre part, ensuite, une nouvelle catégorie de prioritaires dits « sociaux ».

a) **Prioritaires légaux**  
Ceux-ci sont déterminés par l'article 63 § 2 des lois sur la milice. Il s'agit des catégories suivantes :

- les miliciens mariés ;
- les miliciens premiers appelés d'une famille de quatre enfants ;
- les miliciens appartenant à une famille de cinq enfants au moins.

b) **Prioritaires sociaux**

Il s'agit de miliciens dont la situation répond à un ensemble de critères d'aspect social : ils pourront être désormais désignés pour faire leur service en Belgique au prorata des besoins, mais après les prioritaires légaux indiqués ci-dessus et pour autant qu'ils en expriment le désir lorsqu'ils passeront au Centre de recrutement et de sélection. On a fixé une échelle de priorité dégressive en sept points.

1. Les cas sociaux graves, c'est-à-dire les miliciens dont la situation de famille est telle que leur éloignement risquerait d'y provoquer de graves perturbations.
2. Les miliciens dont deux frères ont déjà accompli leur service militaire.
3. Les miliciens dont la famille compte au moins un membre (père ou frère) mort en qualité de militaire au service actif, ou un membre (père, mère, frère ou sœur) mort pour la patrie en qualité de militaire, résistant, prisonnier de guerre, prisonnier politique ou déporté, ou en raison de son attitude patriotique.

Les miliciens pouvant invoquer des intérêts professionnels, c'est-à-dire démontrant qu'ils sont indispensables pour les besoins d'une exploitation agricole, industrielle ou commerciale à

laquelle ils se livrent, pour leur compte ou pour le compte de leurs parents. On inclut notamment dans cette catégorie, d'office, les orphelins et les miliciens ayant obtenu des sursis qui ne conduisent pas à la dispense.

5. Les miliciens appartenant à un milieu modeste et qui feraient valoir un intérêt d'études, par exemple les cours du soir, pour lesquelles la loi ne prévoit pas de sursis.
6. Les miliciens dont le domicile est proche d'une garnison peu demandée ou dont les communications sont difficiles.
7. Les miliciens d'un degré d'instruction ou d'intelligence insuffisant, pour qui l'éloignement risquerait de constituer une catastrophe morale.

Il va de soi que chaque cas fera l'objet d'une enquête préalable.

### ...au nouvellement libérés du service actif

Ajoutons à ce qui précède qu'à la fin du mois de janvier, M. Poswick, ministre de la Défense nationale, a décidé, en accord avec le chef de l'Etat-Major des Forces Armées, et après en avoir informé le Conseil de cabinet, d'étendre à la classe 1968 la libération du service actif des miliciens appartenant à des familles ayant six enfants en vie, à la condition qu'aucun frère n'ait déjà bénéficié, au même titre, du sursis illimité, de la libération, de la dispense du service actif ou de la désignation pour le contingent spécial. Un second membre de la famille pourra bénéficier de cette exemption si le premier a fait partie d'une levée antérieure de cinq ans, au moins, à celle du bénéficiaire.

Le Ministre a également décidé des mesures exceptionnelles de congé d'urgence pour motifs graves, pour toute la durée de leur service, en faveur des miliciens ayant au moins deux enfants à charge avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle ils atteindront l'âge de vingt-quatre ans, c'est-à-dire au plus tard le 21 décembre de l'année de leurs vingt-trois ans.

Cette mesure vient d'être transformée en une libération du service militaire actif et est étendue aux miliciens qui ont un enfant à charge avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 24 ans.

Les problèmes concernant les problèmes exposés ci-avant doivent être adressés au ministère de la Défense nationale, service général de l'Encadrement, Caserne Prince Baudouin, place Daillly, Bruxelles 3.

### Avis aux prisonniers de guerre et aux déportés de la guerre 1940-1945

En vertu de la loi du 2 avril 58, l'O.N.A.C. dispose de fonds lui permettant d'accorder une aide complémentaire aux prisonniers de guerre et aux déportés de la guerre 1940/1945 ainsi qu'à leurs ayants droit.

La loi prescrit que ces aides complémentaires ne peuvent être dispensées qu'en fonction des cas sociaux d'une particulière gravité.

L'O.N.A.C. invite ces bénéficiaires se trouvant dans un tel cas à s'adresser aux Secrétariats régionaux de l'Œuvre Nationale (aux Secrétariats régionaux de l'O.N.I.G. s'ils sont invalides de guerre), qui examineront leur situation en vue de déterminer si l'aide complémentaire prévue par la loi peut être accordée.

## LE COMMUNISME

Beaucoup de gens persistent à ne voir dans le communisme qu'un système politique caractérisé par l'audace économique et sociale. Personne ne cherche à nier que les Soviets ont fait de remarquables progrès sur les plans économique et scientifique. Pourquoi s'en effrayer ?

Ce qui oppose le communisme et la démocratie ce n'est pas une doctrine économique ou une structure sociale. C'est une conception radicalement divergente des droits et des devoirs de l'homme. Le communisme, comme tout système dictatorial, ne peut tolérer la liberté, le respect de l'individu, l'indépendance du pouvoir judiciaire, fondements de la civilisation occidentale. Dès le début, les chefs communistes ont cru à la propagation universelle de leur doctrine. Lénine estimait « inconcevable » la coexistence prolongée de la République soviétique et des démocraties. Dès 1919, il déclarait : « L'une ou les autres doivent triompher en fin de compte. Avant la stade final, les heurts violents entre la République soviétique et les Etats bourgeois seront inévitables ».

M. Krouchtchev, s'est plu à prôner la coexistence pacifique, mais il a néanmoins tenu à nous rappeler que « quiconque imagine que nos sourires sont à l'opposé des enseignements de Marx, Engels et Lénine se trompe lourdement. Ceux qui comptent là-dessus attendront que les cravattes aient appris à siffler ». Ceci veut dire que quels que soient les moyens employés — militaires, politiques ou économiques — la but de la politique soviétique reste inchangé : le triomphe mondial du communisme.

Devant la double menace de domination communisme et des « heurts violents prévus par Lénine, les démocraties se doivent de demeurer vigilantes.

L'Union soviétique qui accuse constamment les puissances occidentales d'impérialisme et de colonialisme, est la seule puissance qui soit sortie agrandie territorialement de la deuxième guerre. En voici le résumé :

Année	Pays	Population (milliers)	Superficie (km <sup>2</sup> )
1940	Partie de la Finlande	450	45.500
1940	Estonie	1.122	47.700
1940	Lettonie	1.951	64.700
1940	Lithuanie	2.957	59.600
1945	Partie Prusse orient. all.	1.187	13.500
1945	Partie de la Pologne	11.800	181.300
1945	Partie de la Tchécosl.	731	12.700
1945	Partie de la Roumanie	3.700	50.200

A ces territoires annexés ou administrés par l'URSS, il faut ajouter ceux qu'elle contrôle du moins idéologiquement, soit :

1945	Allemagne de l'Est	18.807	111.110
1945	Pologne	26.500	311.719
1948	Tchécoslovaquie	13.340	127.897
1948	Hongrie	8.750	92.906
1948	Roumanie	16.100	237.202
1948	Bulgarie	7.160	110.842

En tout, en l'espace de 8 ans, l'URSS a réussi à étendre son contrôle sur 1.493.411 kilomètres carrés de territoire et sur 115.702.470 habitants. Si vous ne pouvez vivre à votre guise sans risquer la prison, le camp de concentration ou le peloton d'exécution, la terrifiante alternative qui s'offre à vous est l'esclavage moral ou la servitude physique. Si cette alternative vous est épargnée, c'est parce que vous vivez dans un pays libre.

Etre libre, c'est avoir le droit d'exprimer sans crainte ses opinions, de prier selon sa foi, de quitter son pays et d'y revenir, de s'informer à loisir, de choisir son travail et de se mettre en grève, d'être défendu en justice et impartialement jugé.

(Extrait d'une brochure publiée par l'OTAN.)

## L'ONIG, PAR REGIONS LINGUISTIQUES

Au 31 décembre 1966, la répartition géographique des bénéficiaires de l'ONIG classés selon le domicile, était la suivante :

Région de langue française	52.139
Région de langue néerlandaise	32.408
Région de langue allemande	1.987
Bruxelles - capitale	14.788

Fabrication de tous

**MOBILIERS métalliques**

DE BUREAU et DE CUISINE

**STANDARD** et "sur mesure"

★ TOILES  
BLANCHES  
DE 1<sup>re</sup> QUALITE

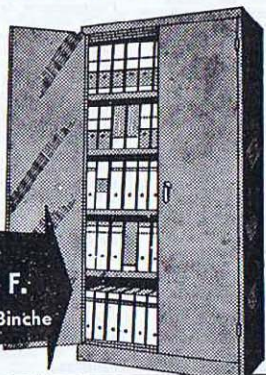
★ EMAILLÉES  
AU FOUR

De l'usine au client  
sans intermédiaire !

~~3.250 F~~

**2.450 F.**

Prix départ usine Binche



**ACCOGIL** S.P.R.L. Tél. : 18.68.00  
99, rue du Marais, Brux. 1  
★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE

**Flan** *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

**Imperial**  
2 DOSES

## Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS  
TOUTES EDITIONS  
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX  
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI  
CADEAUX ET OBJETS D'ART